



L'ALOUETTE



Bulletin d'informations communales

Juin 2006

n° 35

AU PETIT BONHEUR

*Rien qu'un petit bonheur, Suzette,
Un petit bonheur qui se tait.
Le bleu du ciel est de la fête ;
Rien qu'un petit bonheur secret.*

*Il monte ! C'est une alouette
Et puis voilà qu'il disparaît ;
Le bleu du ciel est de la fête,
Il chante, il monte, il disparaît.*

*Mais, si tu l'écoutes, Suzette,
Si dans tes paumes tu le prends
Comme un oiseau tombé des crêtes,
Petit bonheur deviendra grand.*

*NORGE
1978*

Le Mot du Maire

Le temps de la réflexion arrive à son heure et l'engagement sur les projets doit se concrétiser : L'Eglise, le PLU (Plan Local d'Urbanisme), le Lotissement, le SPANC, le Contrat Nature et l'Assainissement.

L'APD de l'Eglise (Avant Projet Définitif) devrait être présenté au Conseil pour la mi-juillet. L'ouverture de l'Appel d'Offres est prévu fin septembre avec un début de travaux en Décembre.

L'aide du Conseil Général est appréciable : 62 %. Celle de la Région pourrait atteindre 10 %. Ma demande actuelle est d'essayer de trouver les 8 % manquant pour atteindre les 80 % espérés, et rendre le plan de financement plus supportable pour notre petite commune.

Pour l'assainissement de « La Roche », les travaux devraient commencer après les vacances.

Par l'intermédiaire du Contrat Nature, les zones humides ont été identifiées par 3 groupes de 5 à 7 personnes qui ont bien voulu donner de leur temps. Un compte-rendu sera affiché prochainement à la mairie. L'association « Nature et Mégalithes » et les membres des groupes continueront à travailler sur ces zones.

Notre dossier PLU suit son cours. L'ouverture des plis a été faite début juin et le cabinet SESEAR du Grand Fougeray a été retenu. Il a pour mission, avec une commission locale qui va être créée, de désigner tous les terrains constructibles sur la commune, d'élaborer le diagnostic et le schéma directeur d'assainissement pluvial, ainsi que d'étudier une zone d'aménagement à la Roche. Ce travail est prévu sur 18 mois. Une réunion publique devrait être programmée à partir de Septembre.

Quant au SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif), comme je vous l'avais déjà notifié, c'est la Communauté de Communes qui va être maître d'ouvrage, il est créé depuis le 16 juin. Un contrôle de bon fonctionnement obligatoire se fera sur toutes les installations, tous les 4 ans, et ce contrôle est prévu pour Saint-Ganton en 2008. Par contre, une redevance sera ajoutée sur la facture d'eau à partir de décembre 2006, le montant demandé doit être affiné, mais il devrait être aux alentours de 30 € par an, encore un impôt supplémentaire, mais auquel nous ne pouvons pas y déroger. Une réunion d'information vous sera proposée au cours du 2^{ème} semestre.

Sylvie, notre gérante du commerce « La Crémaillère », vient de m'annoncer qu'elle va cesser son activité au milieu de 2^{ème} semestre 2006. Soyez rassurés, les bilans ont toujours été positifs. Nous ferons donc, à nouveau, appel à candidature.

Sans oublier les autres associations, je voudrais féliciter plus particulièrement le Comité des fêtes pour le geste qu'il a fait avec le foyer des glycines de Pipriac, l'association R.A.C.I.N.E.S., en lien avec l'Abbé LAILLÉ, pour l'animation de la soirée à l'Eglise de Pipriac au profit de celle de Saint-Ganton, et enfin, l'association du Foot pour leur montée en 3^{ème} division. Bravo à tous.

Si toutes ces réalisations vous créent des interrogations, n'hésitez pas à me contacter à la mairie, je pourrai vous donner de plus amples renseignements.

Je vous souhaite de bonnes vacances.

Votre Maire

B. GEFFLOT

ÉTAT-CIVIL

NAISSANCES

A REDON,
le 14 novembre 2005 :
Nausica, Emma SEGOUIN- - FOUQUET
Domiciliée "Beaucel"

A RENNES,
le 19 février 2006 :
Dorian, Hervé, Jean-Michel LE BARH
Domicilié "Brubet"

A REDON,
le 3 janvier 2006 :
Jeanne, Monique, Raymonde HERVÉ
Domiciliée "La Belle Alouette"

A RENNES,
le 18 mai 2006 :
Faustine, Marie, Agathe-Anne BOUVIER
Domiciliée "Les Ecoles"

MARIAGES

le 26 Mai 2006:
Claude BAUDU et Monique BAUDU

NOCES D'OR

le 10 septembre 2005 :
Mr et Mme VALENTIN Amand
Domiciliés « Gominé »

le 3 Juin 2006 :
Mr et Mme BRUNARD Henri
domiciliés « La Rochelle »

le 13 mai 2006 :
Mr et Mme HUET Albert
Domiciliés « Beaucel »

DECES

Nous ont quittés :

Le 12 Novembre 2005 :
Pierre PINOT
Résidant « La Roche »

le 7 février 2006 :
Denise DENIEL née RACAPÉ
92 ans, domiciliée à Langon

le 4 mai 2006 :
Marcel PROVOST
domicilié « Beaucel »

le 8 juin 2006 :
Gérard LALAIN
63 ans, domicilié « Le Jarillé »,

le 23 décembre 2005 :
Jean Michel LAURENT
37 ans, domicilié "La Thébaudais"

le 31 mars 2006 :
André MARCHAND
domicilié à Paris

le 8 mai 2006 :
Marie LEROUX née BAUDU
82 ans, domiciliée «Le Souchais »,

NOUVEAUX RÉSIDENTS

Nous souhaitons la bienvenue sur la commune à :

- * Mr MORIN et Me SANCHEZ et leurs enfants « La Vionnais »
- * Mme FASBENDER Tine « La Manchonnais »
- * Mr MALLARD et Mme PIGUEL et leurs enfants « La Roche »
- * Mr SEVAULT Romain et Mme KACI Ouardia « La Manchonnais »
- * Mr et Me WAGITT et leurs enfants « La Roche »
- * Mr et Me POZZA « Gominé »
- * Me JOUADE Léone « Beaucel »
- * Mr PITAUT Christophe « La Roche »
- * Mr PLANCHON et Me MOREAU et leurs enfants « La Belle Alouette »
- * Mr THOMAS Daniel et ses enfants « Le Coin du mur »
- * Mr TOOP Carl et Mr BRAGANCE Reinald « Beaucel »

PERMANENCES

de l'Assistante Sociale

La permanence de l'assistante sociale, Mme LORGUEILLEUX, a lieu en Mairie le 3ème mardi de chaque mois de 10 h 30 à 12 h.

du Conseiller Général

La permanence du Conseiller Général, Mr Alain-François LESACHER, se tiendra en mairie le mardi 11 juillet 2006 de 11 h à 12 h.

PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉS

<i>Demandeur</i>	<i>Lieu du chantier</i>	<i>Nature</i>	<i>Accord du</i>
Mr LEROUX Mlle LAURIER	Le Jarillé	Maison d'habitation	22/12/05
Mr Mme LE BARH Ronan	Le Souchais	Maison d'habitation	10/01/06
Gaec LAURENT	La Thébaudais	Hangar à fourage	11/05/06
Mr PITAUT Jean-Claude	Combray	Rénovation maison	04/02/06
Mr BRISSET Mlle JEANNE	Sur la Cohue	Maison d'habitation	07/04/06
Earl BOUVIER	Le Bourg	Extension stabulation	08/06/06

DECLARATIONS DE TRAVAUX ACCORDÉES

<i>Demandeur</i>	<i>Lieu du chantier</i>	<i>Nature</i>	<i>Accord du</i>
Mr Me POZZA Jean-Marc	Le Jarillé	modification ouvertures	16/02/06
Mr DE CAUSANS Aymar	Les Bourdaines	Création vélux	16/12/06
Me HALGAND Monsique	La Roche	Aménagement salle séjour	25/04/06
Mr LOUET Philippe	La Roche	Clôture	26/05/06

TABLEAU DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE

	COMMUNE	EXTERIEUR	CUISINE
Mariage 1 journée	177 €	352 €	avec
Mariage 2 jours 1 journée + 1 retour	241 €	480 €	avec
Mariage 1/2 journée	129 €	257 €	avec
Mariage 1/2 journée+retour	193 €	385 €	avec
Repas famille midi ou soir	89 €	177 €	avec
Repas famille 1 journée	137 €	272 €	avec
Salle seule (réunions)	65 €	65 €	avec
Soirée dansante ou spectacle	65 €		avec
Vin d'honneur	65 €	96 €	avec
Cuisine ou chambre froide si disponibilité la veille de fête			16 €
Association	Gratuit		
Caution	457 € (idem pour associations saint-gantonnaises)	915 €	

Vaisselle comprise dans location seulement aux habitants de la commune de Saint-Ganton.

Frais de nettoyage supplémentaires : 65 € (article 14 Conditions générales)

Cas particuliers : Les personnes extérieures à la commune mais faisant partie d'associations saint-gantonnaises, même tarif que les Saint-Gantonnois.

VAISSELLE POUR LES PERSONNES EXTERIEURES A LA COMMUNE

	REPAS	VIN D'HONNEUR
	0,32 €	0,16 €

Un **couvert** pour un **repas** comprend : 2 assiettes plates, 1 assiette creuse, 1 assiette à dessert, 2 verres (eau et vin), 1 tasse avec soucoupe, 2 cuillères (petite et grande), 1 fourchette, 1 couteau.

Un **couvert** pour un **vin d'honneur** comprend : 1 assiette à dessert, 1 verre, 1 tasse avec soucoupe, 1 petite cuillère et quelques assiettes plates et pichets.



A NOTER...

HORAIRES DES DECHETTERIES DU CANTON

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	VENDREDI	SAMEDI
PIPRIAC	9 h – 12 h	9 h – 12 h	14 h – 18 h		9 h – 12 h 14 h – 18 h
GUIPRY			9 h – 12 h	14 h – 18 h	14 h – 18 h
SIXT-SUR-AFF	14 h – 18 h				9 h – 12 h

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA BRIGADE DE GENDARMERIE

La Gendarmerie a intégré la nouvelle brigade de MAURE-DE-BRETAGNE le 28 avril 2005. L'ouverture des bureaux s'effectue de la façon suivante depuis le 1^{er} juin dernier :

Brigade de PIPRIAC :

Lundi – Mardi – Jeudi et Samedi : de 8 h à 12 h
de 14 h à 18 h

Les jours fériés : de 9 h à 12 h
de 15 h à 18 h

Brigade de MAURE-DE-BRETAGNE :

Mercredi et Vendredi : de 8 h à 12 h
de 14 h à 18 h

Dimanche : de 9 h à 12 h
de 15 h à 18 h

NUMERO DE DEPANNAGE ÉLECTRICITÉ

Voici le numéro de l'EDF que vous pouvez composer à tout moment en cas de panne d'électricité. Il s'agit du

0810 333 035

Nous vous prions de bien vouloir en prendre note.

NUMERO DE TELEPHONE DE LA SAUR

Nous vous rappelons le numéro de téléphone de la SAUR de Mordelles (Compagnie des Eaux sur le secteur de PIPRIAC). Vous pouvez le composer en cas de panne 24 h/24 et 7 jours/7. Il s'agit du

0 811 460 314

Vous pouvez également consulter vos comptes, vos consommations et effectuer diverses opérations en vous connectant au www.saur.com.



PRÉFECTURE DE L'ILLE-ET-VILAINE
Direction de l'environnement
et du développement durable
Bureau des politiques de l'environnement

ARRETE **Relatif à l'interdiction d'utilisation des produits phytosanitaires à proximité de l'eau**

LA PREFETE DE LA REGION BRETAGNE
PREFETE D'ILLE-ET-VILAINE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le Code de l'Environnement, et notamment les articles L 210-1 et suivants, et les articles L216-6 et L 432-2 ;

VU le Code Rural et notamment les articles L 251-18, L253-1 à 17 sur la mise sur le marché et le contrôle des produits antiparasitaires, ainsi que les articles L 254-1 à 10 et R 254-1 à 15 relatifs à la distribution et à l'application par des prestataires de services de produits antiparasitaires à usage agricole et assimilés ;

VU le Code de la Consommation et notamment les articles L 215-1 à 3 relatifs à la recherche et à la constatation des infractions ;

VU le Code de la Santé Publique et notamment les articles L1311-2 à 4 ;

VU l'arrêté ministériel du 25 février 1975 modifié par les arrêtés des 4 février 1976, 5 juillet 1985, 24 septembre 1996, 28 novembre 2003 et 5 mars 2004 concernant les dispositions relatives à l'application des produits antiparasitaires à usage agricole ;

VU l'avis de la Cellule d'Orientation Régionale pour la Protection des Eaux contre les Pesticides (CORPEP) relatif à l'interdiction d'utilisation des produits phytosanitaires à proximité de l'eau en date du 21 septembre 2004 ;

VU l'avis du Directeur Régional de l'Agriculture et de la Forêt ;

CONSIDERANT les teneurs en produits phytosanitaires relevées dans les mesures de la qualité de l'eau du Réseau National de Bassin et du Réseau de la Cellule d'Orientation Régionale pour la Protection des Eaux contre les Pesticides (CORPEP), sur l'ensemble du territoire du département,

CONSIDERANT que le traitement chimique des fossés, cours d'eau, canaux et points d'eau constitue une source directe de pollution qui présente un risque toxicologique exceptionnel à l'égard des milieux aquatiques concernés et d'altération de la qualité de l'eau,

CONSIDERANT qu'en Bretagne l'essentiel des ressources en eau potable provient des eaux superficielles et que la densité du réseau hydrographique rend ces ressources vulnérables aux pollutions par les pesticides,

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture d'Ille-et-Vilaine,

ARRETE

ARTICLE 1 - Afin de réduire les risques de pollution des eaux de surface sur l'ensemble du territoire départemental, l'application ou le déversement de tout produit phytosanitaire est interdit pendant toute l'année à moins de un mètre de la berge de tout fossé, cours d'eau, canal ou point d'eau. Aucune application ne doit être réalisée sur avaloirs, caniveaux et bouches d'égout.

ARTICLE 2 - Pour les traitements des voies ferrées et des routes à deux chaussées séparées par un terre-plein central, aucune application ne devra être réalisée dans le fossé lui-même ou sur ses berges. Sans préjudice de dispositions nationales plus restrictives et pour des raisons de sécurité, notamment le maintien de la bande d'arrêt d'urgence dans un état satisfaisant, la distance de un mètre citée à l'article 1 pourra être réduite.

ARTICLE 3 - Par dérogation aux dispositions de l'article 1, des traitements pourront être réalisés au moyen de produits destinés à une utilisation sur plantes aquatiques ou semi aquatiques à condition que le traitement soit réalisé par un applicateur agréé au titre de l'article L 254-2 du Code Rural. Celui-ci devra laisser à son client une attestation signée et datée, comportant la nature des végétaux détruits, la superficie concernée, la nature et la quantité de produit utilisé.

ARTICLE 4 - Un panneau rappelant les dispositions de l'article 1, de la taille minimale d'une feuille A4, et sur le modèle de celui figurant à l'annexe 1, doit être affiché de façon visible pour le public dans chaque lieu de distribution ou centre d'application de produits visé par l'article L254-1 du Code Rural.

ARTICLE 5 - Dans le cadre de la recherche et de la constatation d'infractions, toute entreprise assurant la distribution de produits phytosanitaires est tenue de mettre à disposition des services chargés des contrôles la liste des produits achetés par les riverains de la zone indûment traitée, comportant les quantités achetées et dates d'acquisition.

ARTICLE 6 - Les dispositions du présent arrêté sont applicables à compter du 1^{er} mai 2005.

ARTICLE 7 - Les infractions aux dispositions du présent arrêté, constatées par les agents cités à l'article L251-18 du Code Rural, seront punies selon les peines prévues à l'article L253-17 du Code Rural.

ARTICLE 8 - Le Secrétaire Général de la Préfecture d'Ille-et-Vilaine, le Directeur départemental de l'Agriculture et de la Forêt, le Commandant du Groupement de Gendarmerie, le Directeur départemental de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes, le Directeur régional de l'Agriculture et de la Forêt – service de la protection des végétaux de Bretagne, les Maires des communes du département, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs, et affiché en Mairie.

La Préfète de la région Bretagne
Préfète de l'Ille-et-Vilaine

ATRENNES le 4 avril 2005

Bernadette MALGORN

Ne traitez pas à proximité de l'eau

De nombreuses actions sont engagées pour lutter contre la pollution de l'eau par les pesticides, aussi bien par les agriculteurs que par les collectivités

Mais ces efforts ne seront pas efficaces si certaines pratiques, qui sont des sources directes de pollution, ne cessent pas.

Les traitements à proximité de l'eau peuvent porter atteinte à la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine, et peuvent menacer ou détruire la faune ou la flore aquatique, ce qui est interdit par le Code de l'Environnement (Art L216-6) et par arrêté préfectoral. Des condamnations ont déjà été prononcées en Bretagne.

Sur le réseau de surveillance de la qualité de l'eau de la CORPEP, des prélèvements sont réalisés sur 8 rivières bretonnes.

D'octobre 2003 à septembre 2004, 33 molécules phytosanitaires différentes ont dépassé la concentration de 0.1 µg/l (seuil réglementaire eaux distribuées).

Tout traitement à proximité d'eau, même s'il s'agit d'un fossé non cadastré, porte atteinte à la qualité de l'eau. En effet, un fossé qui est sec une partie de l'année peut participer, notamment pendant l'hiver, à l'alimentation du cours d'eau principal.

Agriculteurs, collectivités, entrepreneurs, particuliers, tous les utilisateurs de produits phytosanitaires sont concernés

Les pratiques suivantes sont interdites par arrêté préfectoral :

Aucune application de produit phytosanitaire ne doit être réalisée à proximité des FOSSES, CANAUX, COURS D'EAU ET POINTS D'EAU :

- ni en passant la rampe du pulvérisateur au dessus de l'eau
- ni en utilisant une lance branchée sur le pulvérisateur
- ni avec un pulvérisateur à dos

RESPECTEZ UNE DISTANCE DE UN METRE A COMPTER DE LA BERGE

Pour les agriculteurs, il convient d'être vigilant lors de l'entretien sous les fils de clôture.

LE TRAITEMENT DES BOUCHES D'EGOUT, DES AVALOIRS ET DES CANIVEAUX EST INTERDIT.

Ceci est valable pour les traitements en zone urbaine effectués par les collectivités, mais également près de votre maison, vos bâtiments agricoles, dans votre cour... Soyez très attentifs si vous traitez les haies qui sont souvent bordées d'un fossé.

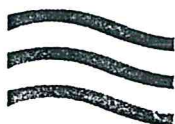
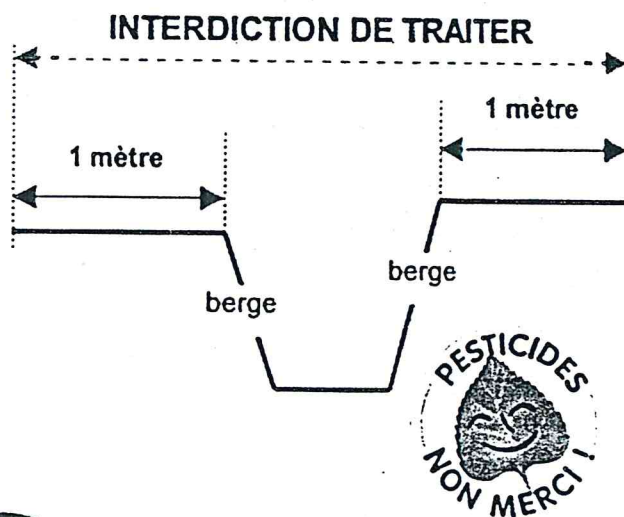
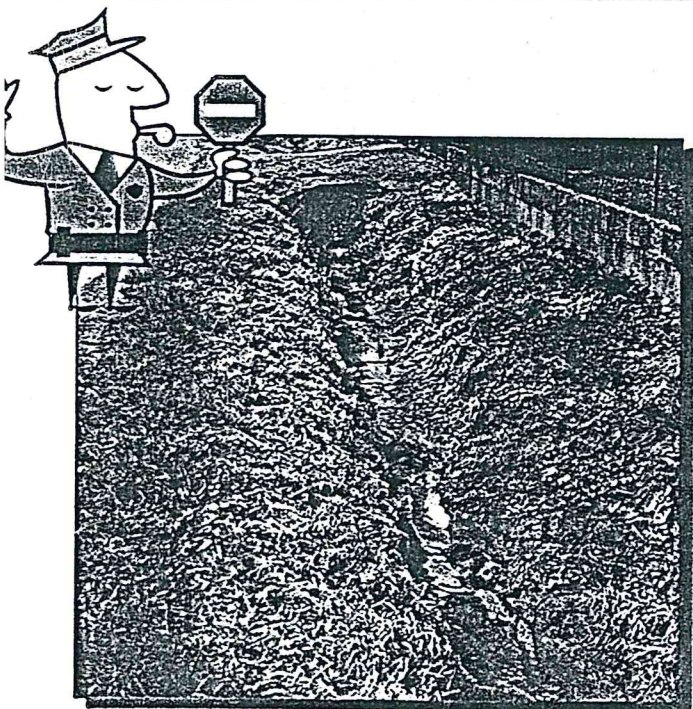
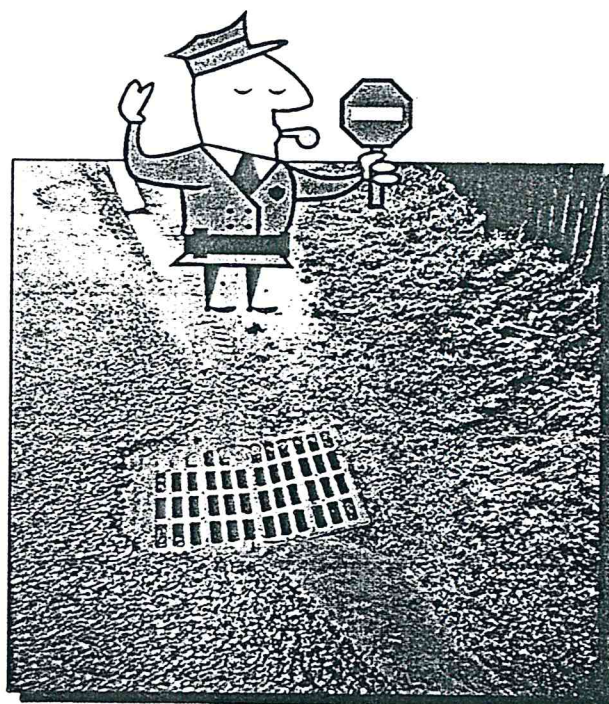
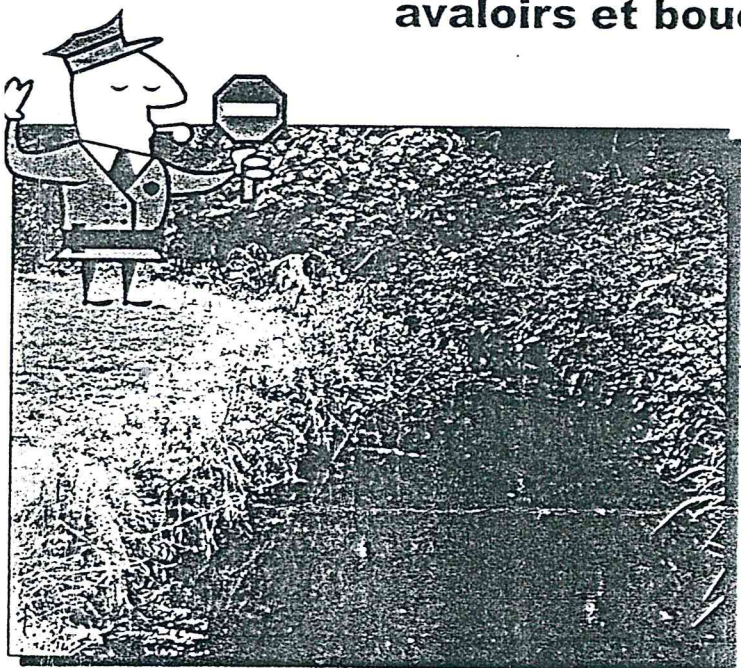
CES INTERDICTIONS S'APPLIQUENT MEME S'IL N'Y A PAS D'EAU AU MOMENT DU TRAITEMENT

PRODUITS DESTINES A UNE UTILISATION SUR PLANTES AQUATIQUES OU SEMI-AQUATIQUES : ils ne peuvent être appliqués que par un applicateur agréé.

ATTENTION : Ces produits contribuent à la contamination des eaux. Il est préconisé de restreindre leur utilisation à des cas d'infestation où une intervention mécanique est impossible. Par ailleurs ils sont exclusivement réservés à la destruction des plantes aquatiques et semi-aquatiques et ne peuvent pas être utilisés sur d'autres plantes.

● ATTENTION ● RESPECTONS LES DISTANCES !

Par arrêté préfectoral*,
il est interdit d'appliquer tout pesticide (désherbant,
insecticide, fongicide...) à moins d'1 mètre de la berge de
tout cours d'eau, canal, fossé (même à sec) ou point d'eau
Aucun épandage ne doit être réalisé sur les caniveaux
avaloirs et bouches d'égout .



Dour ha Stêrioù Breizh

Eau & Rivières
de Bretagne

*Arrêté préfectoral du 4 avril 2005 pour l'Ille-et-Vilaine, les Côtes d'Armor et le Morbihan
Arrêté préfectoral du 7 avril 2005 pour la Finistère

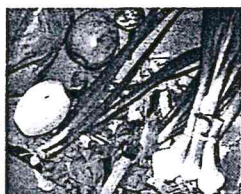


DECHETS :

**“Les plus faciles à éliminer
sont ceux qu'on ne produit pas”**



En France, chaque habitant jette en moyenne 400 kg de déchets ménagers par an. Les épluchures, les emballages, le verre, le plastique, les boîtes métalliques..., remplissent tous les jours nos poubelles.



En poids, le tiers des déchets ménagers est constitué d'emballages, en volume, ces derniers représentent la moitié !

La collecte sélective et la valorisation deviennent essentielles.
Il nous faut donc trier à la fois par souci d'économie et de moindre pollution. Il nous faut aussi consommer en pensant aux déchets que nous produisons.

Ce que chacun peut faire :

- **Réduire les déchets à la source** en privilégiant les produits sans emballages inutiles ou ceux issus du recyclage. En utilisant les “éco-recharges” et les produits labellisés NF environnement ou Ecolabel. Si vous avez un jardin, vous pouvez aussi amaigrir votre poubelle en compostant.

- **Choisir en priorité** des produits qui ont une vie plus longue et qui sont réparables.

- **Trier** en vue du recyclage en respectant les consignes de tri, la qualité du recyclage en dépend. Apporter les encombrants à la déchèterie.

- **Donner aux organisations caritatives ou d'insertion** les objets dont on a plus l'usage : la réparation et la valorisation de ces objets permettent à des personnes en insertion de retrouver une activité.

- **Les déchets toxiques plus déchets que les autres !**

Piles, huiles, peintures, solvants, décupants, plomb, mercure, pesticides, engrais... autant de polluants majeurs qu'il faut trier, et si possible ne pas utiliser. Pour s'en débarrasser une seule adresse : la déchèterie.



Source : Guide des gestes et des pratiques au quotidien - MCE

Halte aux indésirables !

A NE PAS DÉPOSER DANS LE SAC JAUNE

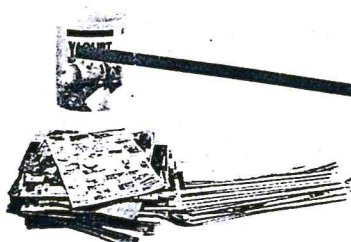
19 % c'est le taux actuel de matériaux impropres contenus dans les sacs jaunes sur le syndicat. C'est-à-dire que près du quart du contenu des sacs jaunes ne devrait pas s'y trouver : parmi les erreurs les plus classiques, certaines peuvent avoir des conséquences dangereuses (comme la présence de verre ou de seringues) car le tri s'effectue en grande partie manuellement.

pots de yaourt

barquettes plastiques

films et sacs plastiques

Restes de repas, couches, boîtes sales, autres déchets périssables



Prospectus, journaux

seringues

barquettes polystyrènes

bouteilles d'huile

bouteilles de verre



LE COMPOSTAGE

Ce procédé naturel vieux comme le monde consiste à faciliter la dégradation des matières organiques par des micro-organismes (champignons, bactéries, vers,...), en présence d'air et d'eau. Après quelques mois de fermentation, le compost obtenu enrichit et améliore la terre de votre jardin.

Composter, est-ce vraiment utile ?

Sans hésitation, la réponse est OUI :

- Oui parce que le compostage permet de limiter la production d'ordures ménagères que vous devriez faire enlever collectivement. Le recours à l'incinération, à la mise en décharge et au transport est ainsi réduit.
- Oui, parce que le compostage permet de produire un amendement de qualité pour votre terre. Il renforce le stock d'humus dans le sol et améliore sa fertilité. Résultat : il favorise la vie du sol.

Que peut-on composter ?

Déchets de jardin	Déchets de cuisine	Autres
Tonte de pelouse	Epluchures, restes de fruits, fanes de légumes	Essuie tout, mouchoirs et serviettes en papier
Branchages et petites tailles de haies	Marc de café et filtre, sachets de thé	Sciure et copeaux de bois
Fleurs et plantes fanées	Restes de repas sauf viandes et huiles	Cendres de bois refroidies
Mauvaises herbes non grainées	Coquilles d'oeufs	Papier journal (à condition qu'il ne soit pas imprimé en couleurs)
Feuilles mortes, écorces d'arbres	Pain rassis	Paille

À EXCLURE : d'une manière générale, tout déchet organique dont la décomposition est difficile ou pouvant altérer la qualité du compost : pelures d'agrumes, déchets de jardin traités chimiquement, coquilles d'huîtres, branchages trop grossiers, excréments d'animaux (autres que fumier), papier sulfurisé, mauvaises herbes montées en graines et plantes malades.

Le SMICTOM du NAR envisage de procéder à une campagne de vente de composteurs à prix réduits courant 2006 dans certaines communes (renseignements auprès de votre mairie). Ceci dit, il est important de rappeler que le compostage est possible en tas. Il consiste à regrouper les déchets directement sur le sol et il convient à ceux qui ne souhaitent pas disposer d'un bac, appelé composteur.

Bien trier les emballages

BOITES MÉTALLIQUES VIDES



Dans un même sac jaune, vous pouvez mettre :

BRIQUES ALIMENTAIRES

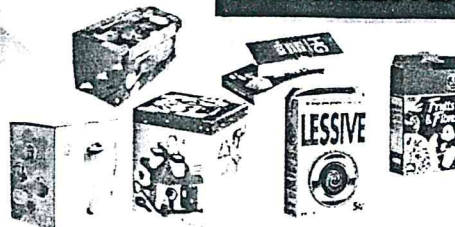


BOUTEILLES ET FLAÇONS EN PLASTIQUE



COLLECTE UNE FOIS PAR SEMAINE
(jour de collecte disponible auprès de votre mairie)

CARTONNETTES



En cas de doute sur un emballage, il est préférable de le jeter dans la poubelle.

Destruction de nids d'hyménoptères (guêpes, frelons,...)

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le SDIS –Service Départemental d'Incendie et de Secours- n'est tenu de procéder qu'aux seules interventions qui se rattachent directement à ses missions de service public.

Ainsi, les destructions de nids d'hyménoptères, en l'absence de danger nécessitant de prendre des mesures immédiates de sauvegarde et de protection, ne relèvent pas directement des missions des sapeurs-pompiers, comme le précise le règlement opérationnel du SDIS 35.

L'absence d'entreprises privées assurant cette prestation en Ille & Vilaine, avait conduit le SDIS à maintenir l'accomplissement de ces interventions.

Deux entreprises privées installées en Ille & Vilaine, assurent aujourd'hui ces destructions de nids d'hyménoptères.

De ce fait, le Conseil d'Administration du SDIS 35 a donc décidé, par délibération du 21 octobre 2004, qu'à compter du 1er janvier 2005 :

- Les sapeurs-pompiers n'effectueront plus les interventions pour destruction d'hyménoptères dès lors qu'il n'y aura pas de danger nécessitant de prendre des mesures immédiates de sauvegarde et de protection. En cas de danger avéré présentant un risque immédiat, les sapeurs-pompiers effectueront l'intervention dans le cadre normal de l'exercice de leurs missions.
- En cas de carence du secteur privé, en terme de délai ou de moyens, les interventions pourront être assurées par les sapeurs-pompiers moyennant une participation financière du demandeur fixée forfaitairement à 100 € pour l'année 2005.

NIDS DE GUEPES, FRELONS, ABEILLES ... Qui appeler ?

En cas de DANGER imminent
(Une intervention immédiate est nécessaire)

→ Les **SAPEURS-POMPIERS** peuvent intervenir

Appelez le : **18**

ou le : **112**

En l'absence de DANGER immédiat

→ Des **prestataires privés** sont là pour vous aider :



HYNERA ENVIRONNEMENT
La Morhannais 35530 NOYAL SUR VILAINE

Appelez le : **06 03 36 78 71**

ou le : **02 99 00 62 35**



DOL PREVENTION SERVICES
10, rue des Carnes 35120 DOL DE BRETAGNE

Appelez le : **08 00 10 10 26**

N° vert (gratuit)



Toute intervention effectuée par les sapeurs-pompiers ne constituant pas un danger immédiat sera facturée 100 euros (tarif 2005)

Dispositions applicables à compter du 1er janvier 2005

Delibération du Conseil d'Administration du SDIS 35 (Service départemental d'incendie et de secours d'Ille-et-Vilaine) du 21 octobre 2004





Service Départemental d'Incendie et de Secours

ÉTABLISSEMENT PUBLIC

D'ILLE-ET-VILAINE

DIRECTION DE LA GESTION DES RISQUES

GROUPEMENT OPERATION

Affaire suivie par : Commandant C. PAICHOUX

Tél. 02 99 87 93 58

Réf. : CP/JB 2006-032

Destinataires in fine

Rennes, le 22 mai 2006

Objet : Transfert du Centre de Traitement de l'Alerte de Rennes

Madame, Monsieur,

A compter du 30 mai prochain, le Centre de Traitement de l'Alerte de Rennes sera transféré au Centre Opérationnel d'Incendie et de Secours d'Ille-et-Vilaine (CODIS 35).

Le CODIS 35 assurera à compter de cette date, la réception et le traitement de toutes les demandes de secours du département, effectuées sur les numéros « 18 » ou « 112 », par ligne fixe ou par téléphone portable.

Le CODIS 35 aura également la charge de coordonner l'ensemble des opérations des sapeurs-pompiers du département.

Les coordonnées du CODIS 35 sont les suivantes :

Téléphone : 02 99 87 45 35

Télécopie : 02 99 87 45 39

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur départemental par intérim,

Le Lieutenant-colonel Hervé RIVAL

POURQUOI CE DEPLIANT ?

La sécurité est l'affaire de tous, ainsi les forces de Gendarmerie implantées au chef lieu de votre canton ont le souci quotidien de faire au mieux afin de vous apporter cette sécurité qui vous est due.

Cependant à la lueur de leur travail, il ressort que plusieurs faits auraient pu être évités par des **mesures simples de protection**.

Que vous soyez commerçant, salarié, responsable d'entreprise, vous demeurez toujours un citoyen préoccupé par votre sécurité, celle de vos proches et celle de vos biens.

Ce dépliant a pour vocation, sans être exhaustif de vous donner quelques conseils ou idées qui vous permettront de tendre vers un plus sécuritaire. Dans tous les cas de figure, si le moindre doute survient dans votre esprit n'hésitez jamais, de jour comme de nuit à faire appel à la brigade de gendarmerie dont vous dépendez.

QUELQUES QUESTIONS QUE VOUS POUVEZ VOUS POSER !

♦ De quelle brigade de Gendarmerie est ce que je dépends ?

La brigade de Gendarmerie est généralement implantée au chef lieu de votre canton. Parfois il arrive que ce ne soit pas le cas. Dans cette hypothèse il vous appartient de vous renseigner

♦ Comment joindre la gendarmerie ?

Plusieurs solutions s'offrent à vous :

- En composant le numéro à dix chiffres directement. (Il est fortement conseillé pour les personnes âgées, les personnes vulnérables voire pour les foyers avec des jeunes enfants de le noter à proximité de votre téléphone afin d'éviter à perdre du temps en le cherchant le jour venu).
- En composant directement le 17 depuis votre téléphone (appel gratuit)
- En composant le 112 depuis un téléphone portable (appel gratuit)

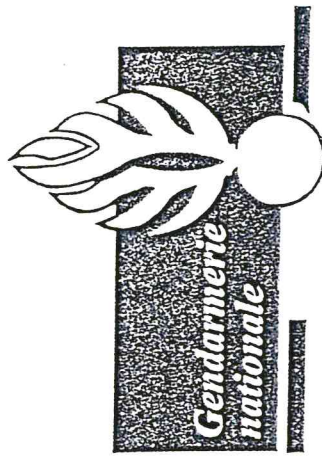
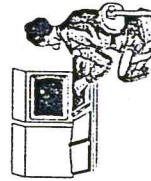
Une fois la communication établie :

Annoncez vos nom, adresse et numéro de téléphone
L'adresse exacte du lieu de l'évènement
Relatez succinctement le motif de votre appel

♦ De nuit, je ne suis pas mis en relation avec les gendarmes que je connais pourquoi ? Est ce différent ?

Effectivement, entre 19H00 et 08H00 les appels arrivent au Centre Opérationnel de la Gendarmerie à RENNES.

Aucune inquiétude ce n'est pas différent, des gendarmes vous répondront et interviendront au plus vite en cas de besoin.



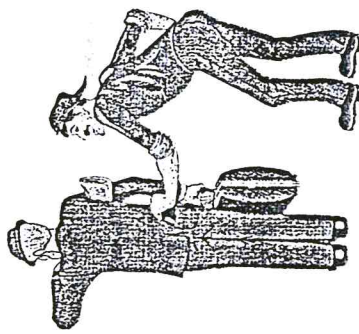
Cachet de l'unité

GENDARMERIE NATIONALE

36, rue du Général de Gaulle

35550 PLEINJAC

Tél : 02.99.34.40.99



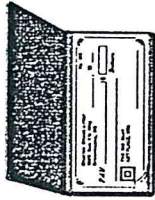
QUELQUES CONSEILS SIMPLES EN MATIERE DE SECURITE

VOUS ETES COMMERÇANT..

♦ PRECAUTIONS A PRENDRE

1 : LES CHEQUES VOLES :

- Demander 01 pièce d'identité
- En cas de doute relever discrètement l'immatriculation du véhicule
- Noter la description physique et vestimentaire des personnes



2 : LA FAUSSE MONNAIE

- Se munir d'un détecteur de faux billets
- Les individus profitent d'un afflux de clients pour écouler les faux billets



3 : LE VOL A MAIN ARMÉE

- Installer une surveillance vidéo
- Durant l'agression relever chaque détail sur les personnes, les armes
- Dès la fin alerter rapidement la Gendarmerie en indiquant une direction de fuite et si possible des éléments d'identification sur le véhicule utilisé

♦ LA PROTECTION DE VOTRE COMMERCE

En journée,

- ❖ Certains malfaiteurs effectuent des repérages, en cas de doutes contactez la Gendarmerie, notez des numéros d'immatriculation
- ❖ Ne laissez jamais la surface de vente sans surveillance.

De nuit :

- ❖ Installer des rideaux de protection des vitrines, des bornes de protection (voiture bélier !),
- ❖ Dispositif d'éclairage de nuit avec radar
- ❖ Vérifier la fermeture de tous les accès (Portes, fenêtres, garages)



LA PROTECTION DE VOS BIENS

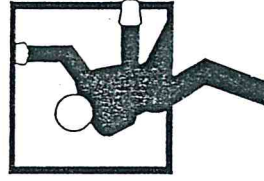
♦ VOTRE DOMICILE

En cas d'absence prolongée vous pouvez le signaler à la Gendarmerie (cette méthode est déjà utilisée en période estivale.)

Mais aussi :

- Renvoyer votre téléphone sur votre portable ou votre lieu de déplacement (certains cambrioleurs téléphonent afin de s'assurer que la place est vide)
- Utiliser des horloges programmables pour l'éclairage intérieur (visible de l'extérieur)
- Faites relever votre courrier par un ami ou voisin

En journée des personnes peuvent tenter de s'introduire chez vous pour effectuer des repérages, soyez vigilants. Vérifier la qualité de vos interlocuteurs (Faux gendarmes, faux agents EDF etc...). **Votre méfiance aura pour effet de décourager ces personnes malveillantes.**



De nuit des vols sont commis dans les domiciles en présence des propriétaires, munissez vous de projecteurs extérieurs avec déclencheurs en cas de présence.

Ne laissez jamais vos clés sur votre véhicule, même s'il est stationné dans votre garage !

Faites des copies de vos papiers, et des photographies de vos objets de valeur (bijoux, hi-fi, etc..)

En cas de sinistre, veillez à ne pas toucher aux éventuels traces et indices laissés par les malfaiteurs, prévenez tout de suite la Gendarmerie dont vous dépendez



♦ VOTRE VEHICULE

QUELS SONT LES RISQUES ?

- Le vol dans le véhicule
- Le vol du véhicule.
- Le vol d'accessoires sur le véhicule



QUE FAIRE ?

- Fermer à clé des portières et des fenêtres même si vous descendez quelques instants.
- Ne laisser jamais d'objets visibles de l'extérieur, (*téléphone portable, portes monnaie, appareil photos, caméscopes, CD*)
- Retirer façades auto radio et postes extractibles
- Eviter de stationner votre voiture dans des lieux isolés, notamment la nuit.

**Ayez à l'esprit que tout est négociable !!
Ces individus font feu de tout bois !!**

VOUS AVEZ DEPOSE PLAINE...

Que vous connaissiez ou non l'auteur des faits pour lesquels vous avez déposé plainte, vous pouvez à tout moment demander au gendarme qui suit votre dossier, et dont le nom figure sur l'attestation de dépôt de plainte qui vous a été remise, l'état de l'avancée des investigations.

Le Point Accueil Emploi, Canton de Pipriac

Missions du PAE

Association loi 1901, financée par les communes, la Communauté de Communes de Pipriac et le Conseil Général d'Ille et Vilaine, s'adresse aux personnes et employeurs domiciliés sur le canton.

Le PAE est un organisme généraliste d'accueil, d'information et de mise en relation pour toute demande concernant l'emploi, l'insertion et la formation.

On y trouve les offres d'emploi de l'ANPE, de l'ADIPH 35 / Cap Emploi, des CDG 35 et 56 et autres d'employeurs locaux ainsi qu'une information sur les aides et mesures à l'emploi.

Des documents spécialisés pour réaliser un CV, rédiger une lettre de motivation sont à votre disposition et une aide vous est proposée au besoin.

Un conseil : n'attendez plus la dernière minute pour mettre à jour le CV que l'employeur vous demandera.

Enfin, le PAE est la structure de proximité au cœur d'un travail en partenariat avec l'ANPE, la Mission Locale, L'AIDE Emploi - Services....

Les permanences sont :

Mardi et vendredi de 9h à 12h au PAE, 33 place de Verdun - 35550 Pipriac

Jeudi de 9h15 à 12h , à la Mairie de Sixt / Aff.

Pour tout renseignement : ☎ 02.99.34.36.91 / 📠 02.99.92.10.42

e-mail : pae.pipriac@libertysurf.fr

Contact : Caroline Le Bris, animatrice et Laurence Bonjour, aide - administrative

La Mission Locale du Pays de Redon et de Vilaine

La Mission Locale apporte des réponses individualisées à tous les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire dans les domaines de :

- ☞ **L'emploi** (aide à la rédaction de CV, lettres de motivation, mise en relation avec des employeurs, accès Internet gratuit, création d'activités, parrainage...)
- ☞ **La formation** (information, construction du parcours, financement,...)
- ☞ **La santé, le logement et les transports** (mise à disposition de cyclomoteurs, soutien psychologique...)
- ☞ **De l'accès à la culture, aux loisirs et aux sports** (séjours de vacances et accès aux loisirs à tarifs préférentiels,...)
- ☞ **Des aides financières** (Fonds d'Aide aux Jeunes, chèque mobilité...)

Pour vous inscrire, prenez rendez-vous avec le conseiller référent de votre commune à la Mission Locale au

02 99 72 19 50.

L'accompagnement des jeunes apprentis

Le soutien des jeunes engagés dans une démarche d'apprentissage s'inscrit dans les priorités de la Mission Locale du Pays de Redon et de Vilaine. L'accompagnement se voudra individualisé, à savoir, premièrement, en fonction de l'objet de la ou des demandes du jeunes. Ces dernières concernent le transport (mise à disposition d'un cyclomoteurs, prise en charge des frais SNCF...), la médiation auprès de l'employeur (mesure des écarts, redéfinition ou aménagement des tâches...), la gestion du budget et du logement (en CFA...). La Mission Locale intervient également financièrement, notamment auprès des plus jeunes apprentis dont la rémunération suffit à peine à couvrir les besoins élémentaires. Cette aide prendra la forme de bourse, de prêts ou subventions, et du bénéfice de tarifs préférentiels pour l'accès à la culture (théâtre, cinéma, adhésions sportives...). Le suivi des jeunes s'inscrit dans la logique de proximité, des permanences ont lieu régulièrement sur le canton de résidence de l'apprenti. Si pour des raisons de planning, le jeune apprenti ne peut se rendre disponible sur ces permanences délocalisées, il pourra alors, être reçu à Redon en dehors des heures d'ouvertures habituelles au public (plus tôt le matin, sur la pause du midi ou en fin de journée...). Consciente de la fragilité des parcours d'insertion des jeunes apprentis qui sont parfois livrés à eux mêmes, la Mission Locale du Pays de Redon et de Vilaine, cherche dans la mesure du possible, à se mettre à leur portée.

JEUNES... Et des projets de création d'activité !

Nous lançons un appel à tous ceux qui souhaitent franchir le pas.

La Mission Locale de Redon, a été choisie par l'Association Nationale des Groupements de Jeunes Créateurs (ANGC) pour piloter un programme dont l'objectif consiste à accompagner les 16-25 ans dans l'élaboration et le montage de projet de création d'entreprise. L'originalité de la démarche repose sur le présupposé que tout individu a des idées et des potentialités, parfois cachées, qui peuvent se révéler dans la réalisation d'un projet personnel ou professionnel.

A travers une création d'activité, les jeunes acquièrent plus vite de nouvelles compétences et accèdent plus rapidement à l'emploi. Le parcours des jeunes créateurs est balisé par trois étapes d'environ une année qui commenceront dès Janvier 2006. Une première phase d'émergence de 4 mois permettra d'accueillir 80 jeunes porteurs de projets. 20 d'entre eux entreront dans une phase de formation pendant laquelle le jeune va acquérir toutes les connaissances nécessaires à la création d'activité et validera ce travail par un diplôme de niveau BAC. Une troisième phase, de création, rassemblera les moyens techniques et financiers nécessaires à la réalisation des projets.

**Pour toute information complémentaire, contactez
Stéphanie Paris et Stéphane Houeix**

Le CIVIS (Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale)

Dans le cadre du Plan de Cohésion Sociale, un droit à l'accompagnement pour tous les jeunes en difficulté (16 à 25 ans) a été mis en place, le CIVIS. Il s'agit d'un engagement contractuel et formalisé entre la Mission Locale et le jeune. Les actions proposées figurent dans un contrat signé entre le jeune et le conseiller référent qui l'accompagne tout au long de son parcours d'insertion. C'est un accompagnement global, à la fois professionnel et social en vue de développer l'autonomie du jeune (aide à la recherche d'emploi ou de formation, recherche de financement, accès au logement, santé, gestion de budget, aides financières, etc...).

Dans le cadre de la construction de son projet professionnel, le jeune ayant signé un CIVIS peut bénéficier de convention de stage ainsi que d'une allocation.

L'objectif de ce contrat est l'accès à un emploi durable (CDI ou CDD de plus de 6 mois) ou la création/reprise d'une activité. Une priorité est donnée aux métiers en développement ou aux secteurs connaissant des difficultés de recrutement.

Mission Locale 1, rue du Tribunal – BP 70234 – 35602 REDON CEDEX ☎02 99 72 19 50 – 02 99 72 34 64 –

✉ mlprv@ml-redon.com

Horaires

Du lundi au jeudi 8 H 30/12 H 30 – 13 H 30/17 H 30

Le vendredi 8 H 30/12 H 30 – 13 H 30/17 H 00

19

Métiers, structure et vieillissement

Synthèse

✓ En 1999, le Pays de Redon et Vilaine compte 27718 emplois, soit une progression de +7,5% par rapport à 1990, contre +9,9% sur les trois départements. L'emploi féminin représente 46% de l'emploi total.

L'âge moyen en 1999 est de 39,4 ans sur le Pays (contre 39,8 ans sur la Bretagne). La part des moins de 30 ans a baissé en 9 ans, soit 21% en 1999. Pour les 50 ans et plus, leur part est restée stable, autour de 20%.

✓ Les 20 métiers les plus représentés localement concentrent plus de 60% de l'ensemble des emplois du Pays. Parmi les dix premiers métiers présents sur le territoire, certains sont spécifiques au Pays, notamment les agriculteurs/éleveurs, les ONQ des industries de process ou encore les ONQ de la manutention.

20 métiers les plus représentés	Emplois en 1999	Rang 1990	Evolution des effectifs 1990-1999	Part femmes	Part moins de 30 ans	Part 50 ans et plus
Agriculteurs, éleveurs, sylviculteurs et bûcherons	2864	1	-1892	35,6%	10,1%	33,4%
Enseignants	1316	3	+56	60,3%	16,6%	21,9%
Agents d'entretien	1304	5	+344	75,0%	14,4%	26,5%
ONQ des industries de process	1188	2	-168	48,3%	34,3%	12,8%
Assistantes maternelles	903	10	+307	100,0%	4,5%	43,9%
Conducteurs de véhicules	887	7	+155	12,3%	21,4%	21,0%
Vendeurs	868	4	-152	74,2%	23,7%	22,2%
ONQ de la manutention	826	12	+326	36,2%	43,6%	10,7%
OQ du bâtiment, second œuvre	792	6	0	1,1%	17,4%	19,9%
Empl. adm. de la fonction publique (cat C)	678	8	-6	77,0%	15,3%	21,7%
Empl. adm. d'entreprise	676	16	+260	93,6%	19,5%	11,5%
OQ des industries de process	654	11	+114	41,7%	28,3%	10,7%
Représentants	569	24	+285	38,3%	17,6%	17,9%
OQ du gros œuvre du bâtiment	554	14	+94	0,0%	25,1%	24,2%
OQ de la manutention	531	17	+183	11,9%	28,1%	14,5%
ONQ de la mécanique	490	13	+10	23,7%	40,0%	12,2%
Secrétaires	466	9	-182	98,9%	20,8%	15,7%
Professionnels de l'action sociale et culturelle	424	22	+128	59,7%	30,0%	9,7%
Aides soignants	422	27	+146	91,5%	15,9%	14,5%
Caissiers	411	37	+223	89,1%	46,2%	5,8%

3 premiers créateurs d'emplois

- agents d'entretien
- ONQ de la manutention
- assistantes maternelles

✓ Les 10 premiers métiers créateurs d'emplois sur le Pays de Redon et Vilaine comptent 2488 emplois supplémentaires en 9 ans, soit près de la moitié de l'ensemble des emplois créés par les métiers en croissance.

10 premiers créateurs d'emplois	Effectif 1999	Part des femmes	Evolution des effectifs 90-99 (en volume)
Agents d'entretien	1304	75%	+344
ONQ de la manutention	826	36%	+326
Assistantes maternelles	903	100%	+307
Représentants	569	38%	+285
Employés adm. d'entreprise	676	94%	+260
Caissiers	411	89%	+223
OQ du bois	365	15%	+209
Artisans	296	46%	+196
OQ de la manutention	531	12%	+183
Conducteurs de véhicules	887	12%	+155

Les départs en retraite sur le territoire

☉ L'estimation du nombre de départs en retraite a été réalisée à partir d'un âge moyen de départ en retraite par famille professionnelle constaté en France sur la période 1998-2000 (DARES). Ces informations ne prennent pas en compte les modifications apportées par la loi de juin 2003. Cette estimation donne un aperçu de l'évolution démographique des métiers, cependant elle ne prend pas en compte le renouvellement des emplois, la dynamique des métiers...

29% de départs en retraite entre 1999 et 2010

✓ On estime à près de 7993 le nombre de départs en retraite sur le Pays entre 1999 et 2010, soit près de trois emplois sur dix occupés en 1999.

Près de la moitié de ces départs en retraite ont déjà été réalisés entre 1999 et 2005.

10 métiers concentrent la moitié de l'ensemble des départs en retraite prévus entre 2006 et 2010

✓ Sur la période 2006-2010, les départs en retraite prévus représentent 15% des emplois occupés en 1999. Les 10 métiers les plus concernés par ces départs en retraite représentent près de la moitié du total des départs sur cette période.

On retrouve parmi ces métiers, les agriculteurs/éleveurs avec un nombre de départs estimé à 571, les assistantes maternelles (256 départs), les enseignants (216 départs), ou encore les agents d'entretien (176 départs).

Le territoire de Redon se démarque de la région, à l'instar du Pays de Fougères : la part des enseignants concernés par les départs en retraite est nettement inférieure à celle de la région. De même, les agents d'entretien et les employés administratifs de la fonction publique (catégorie C) sont des métiers où les départs prévus sont relativement moins importants sur le Pays de Redon et Vilaine que sur la Bretagne.

<i>principaux métiers concernés par ces départs en retraite</i>	<i>Nombre estimé de départs en retraite sur 2006-2010</i>
Agriculteurs, éleveurs	571
Assistants maternelles	256
Enseignants	216
Agents d'entretien	176
ONQ des industries de process	143
OQ du bâtiment, second œuvre	135
Conducteurs de véhicules	127
Représentants	118
Employés administratifs de la fonction publique (catégorie C)	116
Employés administratifs d'entreprise	115

✓ Dans certains métiers, plus de 3 emplois sur 10 occupés en 1999 vont être touchés par des départs en retraite entre 2006 et 2010 : en particulier dans le secteur du bâtiment/travaux publics pour les métiers d'ouvriers qualifiés des travaux publics/béton et de cadres du bâtiment/travaux publics.

Les fonctions de cadres sont globalement très touchées par les départs en retraite, notamment dans l'industrie, les transports et le bâtiment/travaux publics.

<i>métiers les plus touchés par les départs en retraite entre 2006 et 2010</i>	<i>Nombre estimé de départs à la retraite sur 2006-2010</i>	<i>En pourcentage des effectifs de 1999</i>	<i>Part des femmes en 1999</i>
Professions juridiques	12	60%	0%
OQ des travaux publics et du béton	37	36%	0%
Cadres du bâtiment et des travaux publics	34	32%	0%
Assistants maternelles	256	28%	100%
Cadres et ingénieurs de l'industrie	18	27%	22%
Cadres des transports	8	26%	0%
Patrons d'hôtels, cafés, restaurants	81	26%	56%
Employés et techniciens des banques	41	24%	54%
Employés de maison	43	23%	98%
Professionnels des arts et des spectacle	32	23%	35%

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 21 Février 2006 à 20 heures

L'an deux mil six, le vingt-et-un février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Bernard GEFFLOT, Maire.

Date de convocation : le 11 février 2006

Présents : Mrs B. GEFFLOT, R. BOUREL, Mmes M-T. DANIEL, M-J. MAILLET, Mme J. BOULAIS, Mrs Y. LE BON DE LA POINTE, M. DUCLOYER, G. PROVOST.

Absente excusée : Mme M. TEMPLÉ

Secrétaire : Mr M. DUCLOYER

Ordre du Jour

- * *Mise en priorité de la RD 53*
- * *Bilan d'entretien des sentiers pédestres,*
- * *Information sur l'APS Eglise,*
- * *Préparation du budget primitif 2006,*
- * *Information Prêt Eglise,*
- * *Etude convention Ecole avec Langon*
- * *Indemnité Agent Recenseur*
- * *Questions diverses.*

1 – Bilan d'entretien des sentiers pédestres

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la convention d'entretien passée entre la commune et le Conseil Général portant sur les chemins de promenade et de randonnée inscrits au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée.

Il informe l'assemblée qu'à la fin de chaque année, il est effectué un bilan d'entretien par la commune, lequel relate les travaux entrepris pour l'entretien des sentiers, ainsi que les remarques ou demandes de la commune. Dorénavant, ce bilan doit être soumis au conseil municipal qui émet son avis.

Le conseil municipal approuve le bilan d'entretien des sentiers de promenade et de randonnée 2005.

2 - Rémunération de l' agent recenseur - Attribution d'indemnités kilométriques

Après avoir pris connaissance des instructions du Ministre de l'Intérieur données aux Maires pour le déroulement du recensement général de la population en 2006, notamment celles qui concernent la rémunération des agents recenseurs, le Conseil Municipal, après délibération, décide d'attribuer les rémunérations suivantes à la personne nommée par arrêté du Maire en date du 9 janvier 2006 visé des services de la Sous-Préfecture le 12 janvier 2006 pour effectuer les opérations de recensement :

* bulletin individuel	1,20 €
* feuille de logement	0,70 €
* dossier adresse collective	0,70 €
* séance de formation	21,00 €

En outre, il considère qu'en raison de la superficie de la commune, l'agent recenseur devra parcourir de nombreux kilomètres avec son véhicule personnel. Aussi, il décide d'allouer à l'agent recenseur les indemnités kilométriques fixées à cet effet par l'arrêté du 1^{er} juillet 2005 fixant les taux des indemnités kilométriques.

Les dépenses relatives à la rémunération, aux charges URSSAF et IRCANTEC seront imputées respectivement aux articles 6413 , 6451 et 6453 du budget de l'exercice 2006. Quant à celles se rapportant aux indemnités kilométriques, elles seront imputées à l'article 6413 « Rémunération du personnel non titulaire ».

3 - Frais de déplacements de l'adjoint administratif pour la formation recensement démographique

Après avoir pris connaissance des instructions du Ministre de l'Intérieur données aux Maires pour le déroulement du recensement général de la population en 2006, le Conseil Municipal, après délibération, décide d'attribuer des frais de déplacements pour l'adjoint administratif en place, pour la formation de celui-ci au recensement démographique.

Ces indemnités kilométriques seront fixées à cet effet par l'arrêté du 1^{er} juillet 2005 fixant les taux des indemnités kilométriques et seront imputées à l'article 6411 « Rémunération du personnel titulaires » du budget de l'exercice 2006.

4 - Négociation d'un prêt en prévision de la restauration de l'Eglise

Après contact pris auprès des organismes financiers, à savoir les banques, Monsieur le Maire informe le conseil qu'il est possible de devancer un prêt afin de « bloquer » le taux d'intérêt, de façon à ne pas subir le taux en vigueur au moment du prêt s'il a augmenté, en revanche de subir le taux en vigueur s'il a baissé.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord à Mr le Maire pour devancer et négocier au mieux le futur prêt nécessaire pour les travaux de rénovation de l'Eglise.

5 - Questions diverses

- ***Mise en priorité de la RD53***

Mr le Maire informe le Conseil que Mr le Maire de Messac demande si la commune accepte de mettre en priorité la RD 53 sur le territoire de St-Ganton. En réponse, ce dernier est informé que la RD 53 est déjà prioritaire par rapport aux voies communales.

- ***Information APS Eglise***

Mr MOTTE, architecte, est venu présenter un deuxième Avant Projet Sommaire de l'Eglise qui prend en compte les travaux nécessaires dans un premier temps à la sécurité de l'Eglise et donc pour un coût réduit.

La commission attend les réponses des Conseil Général et Régional pour les subventions pour se prononcer.

- ***Préparation du Budget Primitif 2006***

L'Assemblée débat du budget primitif 2006 dans ses grandes lignes.

- ***Convention avec les Ecoles de Langon***

Mr le Maire donne lecture des courriers de Mr le Maire de Langon demandant une participation de la commune de St-Ganton pour la cantine et la garderie. Le Conseil décide d'attendre de plus amples explications pour prendre une décision.

- ***Organismes Génétiquement Modifiés***

Après débat sur les OGM, le Conseil Municipal vote à 7 bulletins Pour et 1 Abstention :

* une délibération émettant le vœu pour le maire de prendre les mesures pour interdire les cultures OGM en plein champ.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 29 mars 2006 à 20 heures

L'an deux mil six, le vingt-neuf mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Bernard GEFFLOT, Maire.

Date de convocation : le 21 mars 2006

Présents : Mrs B. GEFFLOT, R. BOUREL, Mmes M-T. DANIEL, M-J. MAILLET, Mme J. BOULAIS, Mr M. DUCLOYER, Mr Y. LE BON DE LA POINTE, Mr G. PROVOST, Mme TEMPLÉ.

Secrétaire : Mr Y. LE BON DE LA POINTE

Ordre du Jour

- * *Présentation et Vote du Compte Administratif 2005 et du Compte de Gestion correspondant,*
- * *Affectation du Résultat,*
- * *Fixation des taux des trois taxes de contributions directes,*
- * *Présentation et Vote du Budget Primitif 2006,*
- * *Indemnité gardiennage Eglise,*
- * *Avis sur demande d'exploiter un élevage de veaux de boucherie,*
- * *Délibération pour engagement du PLU*
- * *Questions diverses.*

1 - Présentation et vote du Compte Administratif 2005 et du Compte de Gestion correspondant

Mr le Maire donne la parole à Mr Franck CHOBLET, Percepteur et Receveur Municipal, pour la lecture du Compte Administratif 2005 de la commune, qui se présente ainsi :

Section de Fonctionnement	
Dépenses	145 813.07 €
Recettes	252 379.89 €
Excédent de fonctionnement	106 566.82 €
Section d'Investissement	
Dépenses	194 799.98 €
Recettes	199 140.38 €
Excédent d'investissement	4 340.40 €
Excédent global de clôture	110 907.22 €

Mr GEFFLOT, Maire, sort de séance lors du vote du CA.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le Compte Administratif 2005 de la commune ainsi présenté ainsi que le Compte de Gestion correspondant.

2 – Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2005 du budget général de la commune

Mr le Maire invite le conseil municipal à décider de l'affectation du résultat 2005.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter l'excédent d'exploitation 2005 s'élevant à 106 566,82 € de la manière suivante :

- 73 566,82 € compte 110 en financement des charges d'exploitation.
- 33 000,00 € compte 1068 en financement des charges d'investissement.

Le report à nouveau au Budget Primitif 2006 s'établit comme suit :

à la section d'exploitation :

- excédent reporté compte 002 : 73 566,82 €.

3 – Fixation des taux d'imposition des 3 taxes directes locales en 2005

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer pour l'année 2006, les taux d'imposition suivants :

	ANNEE 2004 (pour mémoire)	ANNEE 2005 (pour mémoire)	ANNEE 2006
* Taxe d'habitation	12,04 %	12,04 %	12,04 %
* Foncier bâti	8,48 %	8,48 %	8,48 %
* Foncier non bâti	25,86 %	25,86 %	25,86 %

4 – Présentation et vote du Budget Primitif 2005

Mr le Maire donne la parole à Mr Franck CHOBLET, Percepteur et Receveur Municipal, pour la présentation du Budget Primitif 2006, qui s'équilibre ainsi :

Section de fonctionnement

* Dépenses et recettes qui s'élèvent à 270 428 €

Section d'investissement

* Dépenses et recettes qui s'élèvent à 601 512 €

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité le Budget Primitif 2006 ainsi énoncé au niveau du Chapitre pour la section de Fonctionnement et au niveau de l'opération pour la section d'Investissement.

5 - Indemnité gardiennage

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal que par circulaire n° NOR/INT/A/06/00020/C en date du 3 février 2006, Monsieur le Ministre de l'Intérieur a fait savoir que lors de la préparation du projet de loi de finances pour 2006, il a été décidé d'une revalorisation de 1,28 % du montant de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales.

En conséquence, le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises à compter du 1^{er} janvier 2006 est fixé à 115,62 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune, visitant l'église à des périodes rapprochées.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de verser pour l'indemnité de gardiennage de l'église la somme de 115,62 Euros pour l'exercice 2006 et autorise Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de verser pour l'indemnité de gardiennage de l'église la somme de 115,62 Euros pour l'exercice 2006 et autorise Mr le Maire à signer toutes pièces administratives et comptables découlant de cette décision.

6 - Enquête Publique : demande autorisation d'exploiter un élevage de veaux de boucherie

Une enquête publique d'une durée d'un mois – du 13 mars 2006 au 14 avril 2006 – a lieu sur la demande présentée par MR DELANNÉE GAËL en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter un élevage de veaux de boucherie au lieu-dit « Le Domaine du Breil » à Pipriac (n°C2101.1.a de la nomenclature des installations classées).

Monsieur le Maire invite le conseil municipal, conformément à l'article 8 du décret, à donner son avis sur la demande d'autorisation.

Après vote à main levée, le résultat est le suivant : 9 votes favorables pour 9 votants.

7 - Délibération de principe sur la prescription d'un Plan Local d'Urbanisme

Monsieur le Maire expose que :

- au vu de la croissance démographique départementale importante,
- au vu du futur axe routier Rennes – Redon en 4 voies,
- au vu du nombre croissant de demandeurs de terrains constructibles à Saint-Ganton,
- au vu de la volonté de la municipalité de maîtriser au mieux la réserve foncière ainsi que les conditions environnementales,

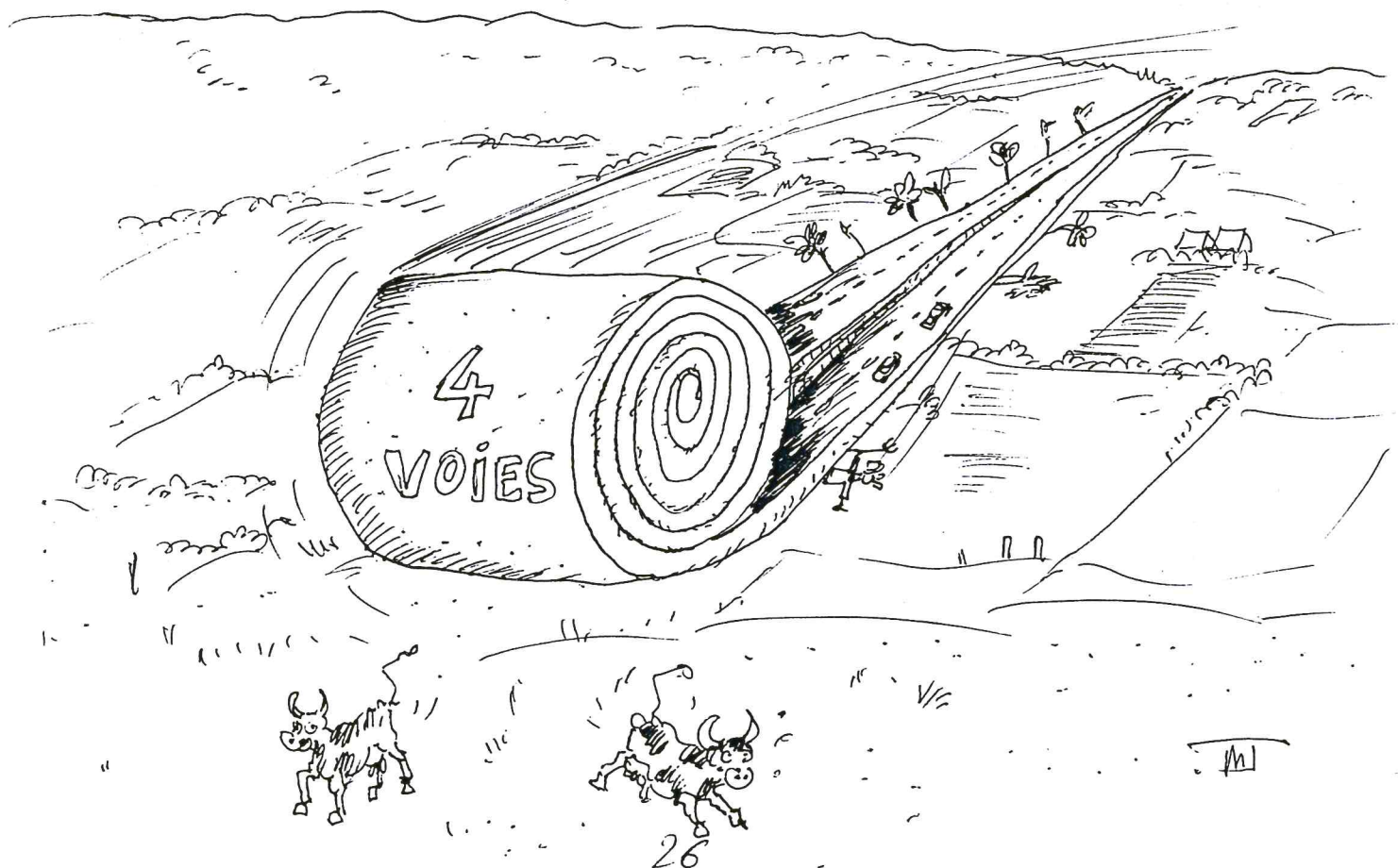
il est indiqué que le document d'urbanisme le plus adapté pour la commune de Saint-Ganton est le Plan Local d'Urbanisme.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- de valider le principe de prescription d'un Plan Local d'Urbanisme,
- de sélectionner un bureau d'étude qui mènera à bien cette mission.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

1. de valider le principe de prescription d'un Plan Local d'Urbanisme.
2. de déléguer tous pouvoirs à Monsieur le Maire et à la commission d'urbanisme pour procéder à la sélection d'un bureau d'étude qui mènera à bien cette mission.
3. de valider cette sélection au cours d'un prochain conseil municipal.



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 7 juin 2006 à 20 heures 30 minutes

L'an deux mil six, le sept juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Bernard GEFFLOT, Maire.

Date de convocation : le 2 juin 2006

Présents : Mrs B. GEFFLOT, R. BOUREL, Mmes M-T. DANIEL, M-J. MAILLET, Mme J. BOULAIS, Mr M. DUCLOYER, Mr Y. LE BON DE LA POINTE, Mr G. PROVOST.

Secrétaire : Mr M. DUCLOYER

Absente excusée : Mme TEMPLÉ

Ordre du Jour

- * *Choix du bureau d'Etude pour le PLU,*
- * *Validation de l'Avant Projet Sommaire de l'Eglise,*
- * *Questions diverses.*

1 - Choix du bureau d'Etudes pour l'élaboration du PLU, les diagnostics et schéma directeur d'assainissement pluvial et l'aménagement d'une zone.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'en ce qui concerne le PLU, la commission d'appel d'offres a reçu plusieurs offres de bureaux d'études pour l'élaboration du PLU, les diagnostic et schéma directeur d'assainissement pluvial et l'aménagement d'une zone au dessus de « La Roche ». Après une première sélection en fonction du coût proposé, elle a auditionné quatre bureau d'études. Son choix se porte sur la société SESAER, 8 rue Saint-Roch, sise au Grand Fougeray 35390.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- valide le choix de la commission d'Appel d'Offres, à savoir l'entreprise SESAER, 8 rue Saint Roch 35390 Le Grand Fougeray, pour l'élaboration du PLU, des diagnostic et schéma directeur d'assainissement pluvial, et l'aménagement d'une zone au dessus du village « La Roche », pour la somme totale de 39 400 € HT, ce qui fait 47 122, 40 € TTC (quarante sept mille cent vingt-deux euros et quarante centimes),
- autorise Mr le Maire à solliciter les subventions auxquelles il peut prétendre auprès du Conseil Général,

2 - Validation de l'Avant Projet Sommaire pour la rénovation de l'Eglise

Monsieur le Maire informe l'assemblée présente, qu'après tous les débats et réunions sur les deux Avant Projets Sommaires de l'Eglise proposés, il convient maintenant d'en choisir un afin de l'approuver .

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de valider l'Avant Projet Sommaire de l'Eglise en date de septembre 2005 pour la somme de 1 008 200 , 00 € HT (un million huit mille deux cents euros), à savoir 1 205 807,20 € TTC (un million deux cent cinq mille huit cent sept euros et vingt centimes d'euros), auquel s'ajoutent les options n° 1, 2, 3, 4, 5 et 6,
- de demander l'exécution des études pour l'élaboration de l'Avant Projet Définitif.

3 – Subventions aux associations communales.

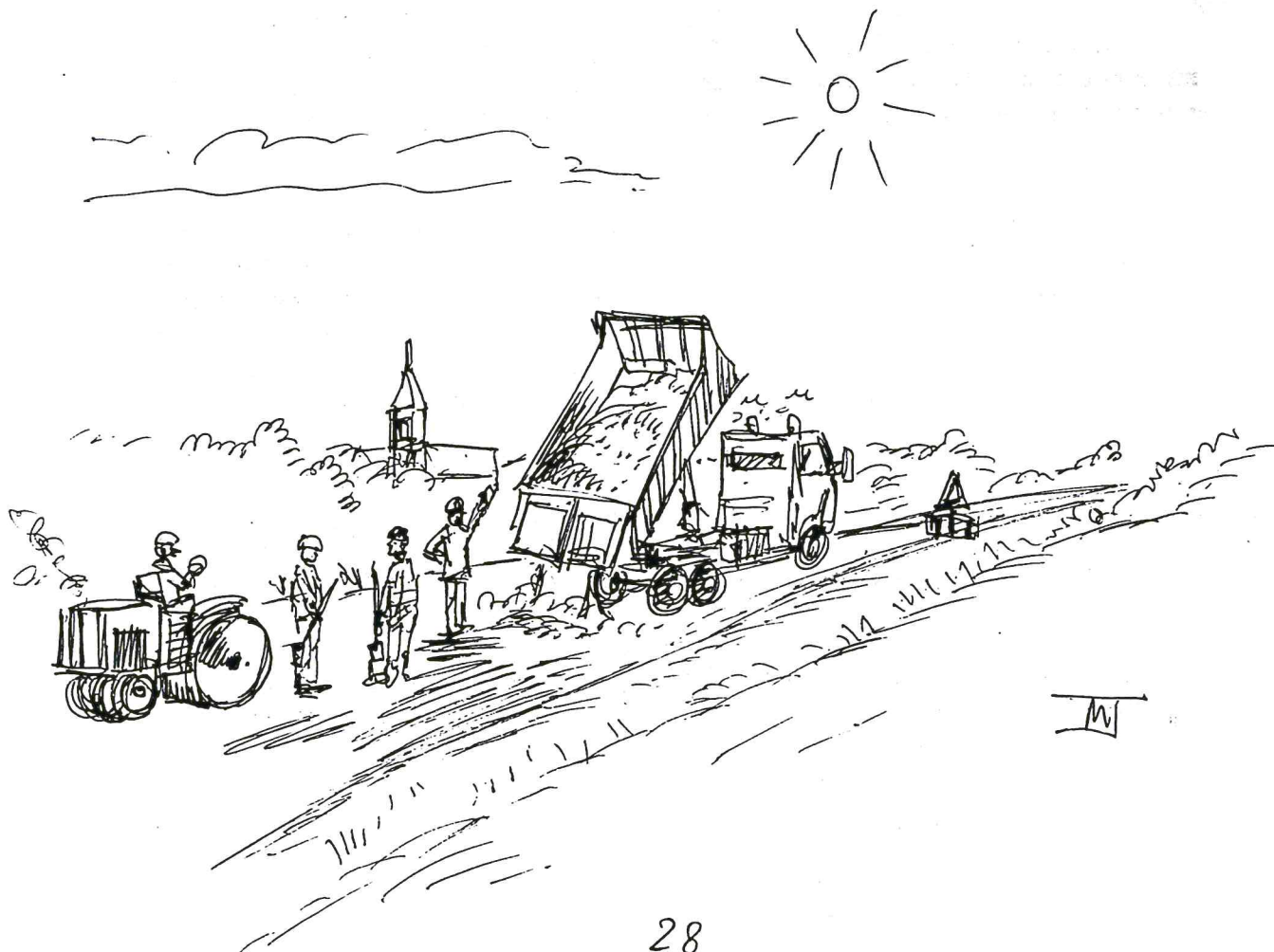
Après délibération, le conseil municipal vote les subventions suivantes aux associations communales :

• Anciens combattants AFN	101.00 €
• APAR Associations	123.00 €
• Comité des fêtes	123.00 €
• Gymnastique	123.00 €
• DU MAN	123.00 €
• Danse Détente	123.00 €
• Racine	123.00 €
• Tennis	123.00 €
• Association Omnisport	419.23 €
• Société de chasse + piégeage	88.00 €
• APAR Bibliothèque (abonnement magazine)	123.00 €

4 – Questions diverses

** Modernisation voirie*

Mr René Bourel, 1^{er} adjoint au Maire, expose les devis de deux entreprises pour effectuer la modernisation de la voirie prévue sur la commune. Il est décidé de faire appel aux services de la DDE pour l'entretien de la voirie 2006, pour le montant de 8 124 €.



Relais Assistantes Maternelles

GUICHEN :

- Espace Galatée Tél : 02.99.52.02.22
- Maison Intercommunale

BAIN DE BRETAGNE :

- Mairie Tél : 02.99.44.83.00

REDON :

- Centre social « confluence »
5 rue Guy Paboïs
Tél : 02.99.71.44.57

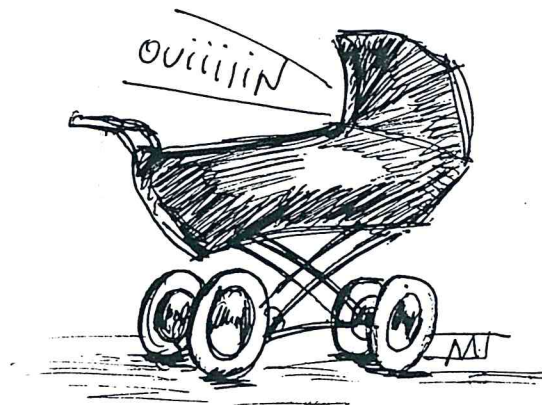
Liste des Assistantes Maternelles de Saint-Ganton

BONNO Sylvaine
La Manchonnais
Tél : 02.99.72.07.69

DUCLOYER Marie-Reine
La Manchonnais
Tél : 02.99.72.63.87

CHEVAL Marie-Aline
La Manchonnais
Tél : 02.99.72.64.19

MASSIOT Isabelle
La Roche
Tél : 02.99.08.64.20



Célébration des funérailles par des guides laïcs

Lettre aux Catholiques du diocèse de Rennes

Sœurs et frères catholiques du diocèse de Rennes,

Dans cette lettre, je voudrais m'entretenir avec vous de la célébration des funérailles.

Arrivant dans ce diocèse, j'ai été particulièrement édifié par la manière dont se déroulaient les obsèques. Le prêtre est rarement seul, toujours aidé par le sacristain et quelques membres de la paroisse ; la famille et les amis interviennent souvent dans la célébration ; des équipes existent pour visiter et soutenir les familles en deuil. On fait célébrer des messes pour unir le passage vers le Père du défunt à celui du Christ mort et ressuscité. C'est le signe que la communauté chrétienne veut vraiment célébrer dans la foi le départ vers Dieu de ses membres et en même temps aider fraternellement ceux qui demeurent dans le deuil.

Comme vous l'avez remarqué, le nombre des prêtres diminue dans notre pays et il n'est plus possible en tous les endroits de notre diocèse qu'un prêtre valide puisse présider la célébration des obsèques. Aussi, à partir du 1^{er} janvier 2006, j'autorise des chrétiens laïcs dûment formés et missionnés à conduire la célébration des funérailles en l'absence de prêtres. Cela se fait déjà dans d'autres régions de notre pays ; cela a été expérimenté dans certains endroits du diocèse ; cela devient désormais une pratique dans notre diocèse.

Cette absence de prêtres pose la question de la célébration de l'Eucharistie lors des obsèques. Même si la messe ne peut avoir lieu dans le cadre de la célébration des obsèques, la prière pour le défunt sera toujours reliée à la messe dominicale de la communauté et aux messes qui seront célébrées à sa mémoire. En effet, la mort d'un chrétien et même de tout homme, rejoint la Pâque du Christ qui est offrande de la vie à Dieu Notre Père et accueil de son amour miséricordieux, ce dont chaque messe est le mémorial. Je ne souhaite donc pas que systématiquement les obsèques soient célébrées sans la messe. Chaque fois que la famille le veut vraiment et qu'un prêtre est disponible, on fera le nécessaire pour que l'Eucharistie soit célébrée.

Messieurs les Curés ont selon le Droit de l'Eglise la responsabilité de la célébration des obsèques sur leurs paroisses. Ils veilleront à appeler et à former des laïcs pour conduire la célébration des obsèques lorsque eux-mêmes ne pourront présider. Les vicaires épiscopaux donneront à ces guides laïcs leur mission.

Dans notre société, il importe de ne pas dissocier le service que l'Eglise rend d'honorer les défunts selon la tradition chrétienne et le témoignage de ceux qui croient que le Christ ressuscité unit les défunts à sa propre résurrection. Puisse notre Eglise diocésaine accomplir pour ses membres et ceux qui le désirent ce service de la foi et de l'espérance.

François SAINT MACARY,
Archevêque de Rennes, Dol et Saint-Malo
le 10 octobre 2005



PAROISSE SAINT-AMAND DE L'AFF

Horaires des Messes du 1er juillet au 27 août 2006

Dates	Nb de prêtres au Doyenné	Bovel	Campel	Chap. Bouex.	Mernel	Maure	Les Brulais	Com-blessac	St Séglin	Lieuron	Pipriac	Bruc	Lohéac	St-Genon	St-Just	Sixt/Aff
1er et 2 juillet	3			9h30		11h00				19h00	11h00	11h00	9h30		9h30	
8 et 9 juillet	3	9h30				11h00			19h00		9h30	9h30			11h00	11h00
15 et 16 juillet	3					11h00		9h30		19h00	11h00		11h00	9h30		9h30
22 et 23 juillet	3				9h30	11h00			19h00		9h30					<u>11h00</u>
29 et 30 juillet	3		10h30			15h00	9h30			19h00	11h00	11h00	9h30		9h30	
5 et 6 août	2			9h30		11h00			19h00		9h30					11h00
12 et 13 août	2	9h30				11h00				19h00	11h00			9h30		
15 août	3				9h30	15h00	11h00					<u>10h30</u>	9h30			
19 et 20 août	2		9h30			11h00			19h00		9h30				11h00	
26 et 27 août	2					9h30		11h00		19h00	11h00					9h30

Pour bien comprendre la réalisation de ce planning des messes, repensez :

- Que nous avons tenu compte du nombre de prêtres disponibles par week-end (3 en juillet et 2 en août pour Saint Amand et Saint Maur)
- Du désir de chaque communauté chrétienne locale d'avoir des messes à 11h00 (ce sera encore plus sensible pour les 4 derniers mois de l'année : les messes de 11h00 permettent d'avoir des Liturgies de la Parole pour les enfants).
- Ce qui nous a amenés à demander aux paroissiens de la communauté chrétienne locale de Pipriac de comprendre et d'accepter qu'il y aura davantage de messes à 9h30 pour eux.

Nous ré-insistons pour que tous les paroissiens prennent plus conscience de la dimension paroissiale. Lorsqu'il n'y a qu'une seule messe à la paroisse, ce n'est pas pour délaissier les communautés locales, mais **nous avons besoin de temps forts** : la célébration des Rameaux par exemple était très festive, très joyeuse, elle a permis de nous souder entre nous, de nous sentir plus forts dans notre foi.

La seule messe le 18 juin, jour de la fête du Saint Sacrement, sera vécue dans le même esprit, surtout en cette année de **l'Eucharistie**.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture de la région Bretagne
Préfecture d'Ille et Vilaine



CONSEIL GÉNÉRAL
D'ILLE ET VILAINE

Direction régionale et départementale
de la jeunesse et des sports
Bretagne – Ille et Vilaine

Rennes, le 22 mai 2006

Madame la présidente, Monsieur le président.

Secrétariat coupon sport : Edith Le Gall 02.23.48.24.49
Agrément des ass. sportives : Yolande Brunel 02.23.48.24.47

Objet: opération « coupon sport » 2006

P.J. : liste des points accueils et un modèle d'attestation pour les bénéficiaires

Madame la présidente, Monsieur le président,

Pour la saison sportive 2006 - 2007, le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine et la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports se sont associés pour reconduire l'opération « coupon sport ».

Cette aide permet d'attribuer aux jeunes de 10 à 18 ans (nés entre le 1^{er} janvier 1988 et le 31 décembre 1996) des coupons d'une valeur de 16 euros, destinés à abaisser le coût de leur adhésion (à l'exclusion des stages, achats de matériels et tenues sportives) à une association sportive agréée "Sport".

Nous attirons votre attention sur le fait que seules sont concernées les associations et sections sportives agréées et affiliées aux fédérations sportives reconnues par le Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Pour cette année, l'Ille et Vilaine dispose d'une enveloppe de 10 800 coupons. Ils seront distribués toute l'année sportive dans la limite de l'enveloppe disponible et seront mis à disposition à partir du 5 **septembre 2006** dans les points accueil distributeurs.

La prise en charge s'effectuera suivant le barème ci-dessous :

de 38 à 68 €	1 coupon	soit 16 euros
de plus 68 à 98 €	2 coupons	soit 32 euros
plus de 98 €	3 coupons	soit 48 euros

Si le jeune pratique plusieurs activités sportives, une seule inscription sera prise en compte.

Comme les années précédentes, les inscriptions se feront dans les "points accueils" (cf. liste jointe) sur présentation des documents suivants :

- | **pièce d'identité ou livret de famille**
- | **original de l'attestation du bénéfice de l'allocation de rentrée scolaire 2006** (lettre de la Caisse d'Allocations Familiales ou bulletin de salaire pour les régimes spéciaux)
- | **coordonnées du club** dans lequel il souhaite s'inscrire (bien vouloir donner aux intéressés un reçu ou une attestation -voir modèle joint- en précisant le **coût de l'adhésion 2006/2007** et le **sport pratiqué**).

Afin de respecter l'équité entre bénéficiaires, les familles devront retirer les coupons au « point accueil » correspondant à leur lieu d'habitation (cf. liste des points d'accueil).

L'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (A.N.C.V.) continue d'être chargée du paiement des coupons. Sous réserve d'affiliation à cette structure, l'association pourra être remboursée directement et pendant toute l'année et ce jusqu'au 31 décembre 2007. L'Agence Nationale pour les Chèques Vacances prélève 1 % sur le montant du remboursement pour ses frais de fonctionnement.

Important: Les coupons datés de l'année 2005 ne sont valables que jusqu'au **31 décembre 2006**.

La direction régionale et départementale de la jeunesse et des sports se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.

Le directeur régional adjoint
de la Jeunesse et des sports

Le vice-président du conseil général
d'Ille-et-Vilaine

Jean-François COQUAND

Clément THEAUDIN

Adresse du siège social de l'ANCV

36, boulevard Henri Bergson
95201 Sarcelles cédex

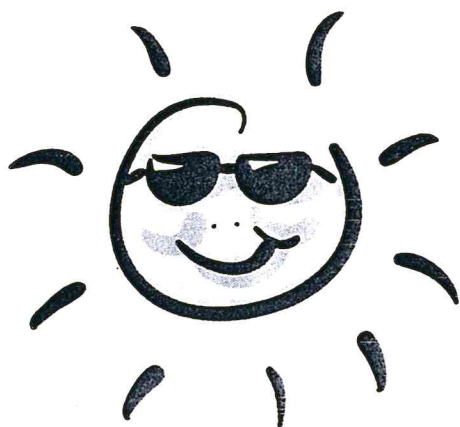
Pour toute information sur le chèque vacances

www.ancv.com ou numéro indigo : 08 25 84 43 44

Pour toute information sur l'état de votre compte, vos commandes, n° audiotel 08 91 67 05 70

Les coordonnées de votre attaché commercial régional : 02 51 83 63 00

La Dynamique



Le samedi 25 mars, la Dynamique a assuré l'organisation d'un repas « cochon de lait » auprès de 70 participants qui a été très apprécié. La soirée s'est déroulée dans une ambiance conviviale et sympathique.

La saison 2005- 2006 se termine après environ 30 cours. Nous souhaitons de bonnes vacances à toutes nos adhérentes (23 licenciées cette année).

Les cours reprendront le mercredi 20 septembre de 20h40 à 21h40, assurés par une animatrice formée auprès de l'EPMM (Education physique dans le monde moderne) à la salle polyvalente. A l'issue de ce cours ,se déroulera l'assemblée générale de l'association.

Toute personne intéressée par les cours, peut ,avant d'adhérer, venir voir et participer de mi-septembre à mi-octobre .

Un certificat médical est obligatoirement demandé lors de l'inscription. Pour de plus amples renseignements , vous pouvez contacter Muriel TEMPLE au 02 99 08 65 49.

Nous souhaitons à toutes et à tous de très agréables vacances .



La présidente.

Muriel TEMPLE .

COMITE DES FETES

CONCOURS DE PECHE

Amis pêcheurs,
préparez votre
matériel

Le 2 juillet aura lieu notre grande journée détente :

- 2 concours de pêche à l'étang de Belle Perche
 - o 8 h 30 - 12 h
 - o 14 h - 18 h
- 1 concours de palets de 14 h à 18 h

Sur le terrain, toute la journée, galettes saucisses boissons.

FETE DES BENEVOLES

le 2 septembre 2006

Les manifestations de l'association reposent sur la bonne volonté de tous les nombreux bénévoles. A leur intention, et pour les en remercier, une journée détente avec grillades et pique-nique sera organisée le 2 septembre sur le terrain des sports

25ème ANNIVERSAIRE

Pour le 25^{ème} anniversaire, le comité décide de fêter l'événement. Le rendez-vous est prévu le samedi 4 novembre 2006. Il s'agira d'un repas animé avec participation. Le célèbre comique et humoriste, Pierrot Jumelais, nous garantit d'emblée l'ambiance de la soirée.

Repas de boudin

Pour la deuxième année consécutive, le repas de boudin à l'ancienne, dont le succès n'est plus à démontrer, a été organisé au profit d'une association nécessiteuse ou méritante.

Après le Sri Lanka en 2005, un chèque de 1 210 € a été remis le 13 mai dernier à l'association des « Parents et Amis des Handicapés » du secteur, au foyer des Glycines à Pipriac. Ce fut l'occasion pour le bureau d'assister au bilan de la vente des brioches de l'amitié, de côtoyer les bénévoles et de visiter les locaux et installations.



TENNIS CLUB



Activité Tennis

Le vendredi de 18 h 15 à 19 h 15

Après deux années de mise en place, l'activité tennis se poursuit grâce à la participation et la motivation des jeunes.

L'effectif tourne entre 8 et 10 jeunes de 10 à 14 ans, depuis le début de l'activité en 2004.

Le club remercie Arnaud Dandé pour son engagement auprès des jeunes. Il assure les entraînements de tennis le vendredi de 18 h 15 à 19 h 15.

Nous avons pu avoir, cette année, l'intervention d'un animateur de l'office des sports du canton 5 mercredis (17 et 31 mai, 7, 14 et 21 juin) de 14 h à 16 h. Nous avons constaté une très bonne fréquentation des jeunes. Ces interventions seront renouvelées et augmentée l'année prochaine.

Adultes

Le mercredi soir, les adultes ont possibilités de se retrouver sur le terrain pour des échanges de balles. Pour plus de renseignements, contact : Patricia Boulais, 06 68 65 73 49

Tournoi 2006

Notre quatrième tournoi détente est lancé.

L'après-midi de lancement du tournoi, samedi 20 mai, a malheureusement été compromis à cause du temps qui nous fait souvent défaut en début de tournoi. Nous avons procédé au tirage au sort des 28 participants dont :

12 hommes, 8 femmes et 8 jeunes

L'organisation du tournoi a quelque peu été modifiée. Nous comptons sur les participants pour nous donner leurs impressions sur le nouveau fonctionnement que nous sommes toujours prêts à faire évoluer.



Composition du bureau

Présidente	⇒ Patricia BOULAIS
Trésorier	⇒ Michel HELIGON
Secrétaire	⇒ Hélène BOULAIS
Membre	⇒ Béatrice JAUNEAU

Bonnes vacances – Bonnes vacances – Bonnes vacances – Bonnes vacances

A.O. SAINT GANTON

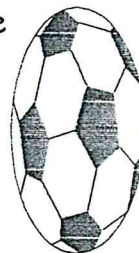


Voici la saison 2005/2006 qui se termine avec de bons résultats, dans l'ensemble.

L'équipe A, terminant 3^{ème} de son groupe, monte en 3^{ème} division.

L'équipe B a eu moins de chance dans ses résultats. Mais la présence de tous les joueurs a permis à l'équipe de garder son dynamisme et sa bonne ambiance.

Pour les jeunes, l'Entente des Corbinières manque de bénévoles, mais les résultats sont corrects dans l'ensemble surtout pour les poussins.



L'assemblée générale s'est tenu le 21 avril. La présence de nombreux joueurs et bénévoles / supporters a pu être appréciée. Un nouveau bureau a été élu :

Président : BOUREL Guillaume

Vice Président : BEAUJALS Jean Louis

Trésorier : HOUZOT Alexandre

Secrétaire : ROGER Jean Michel

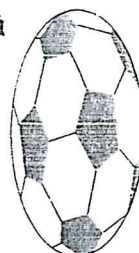
Membres : GUIBERT Armel - LEBEAU Mickaël - POULAIN Loïc -

PROVOST Mickaël - TEMPLE Yannick



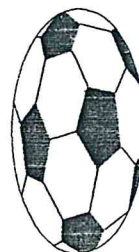
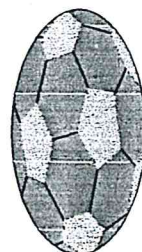
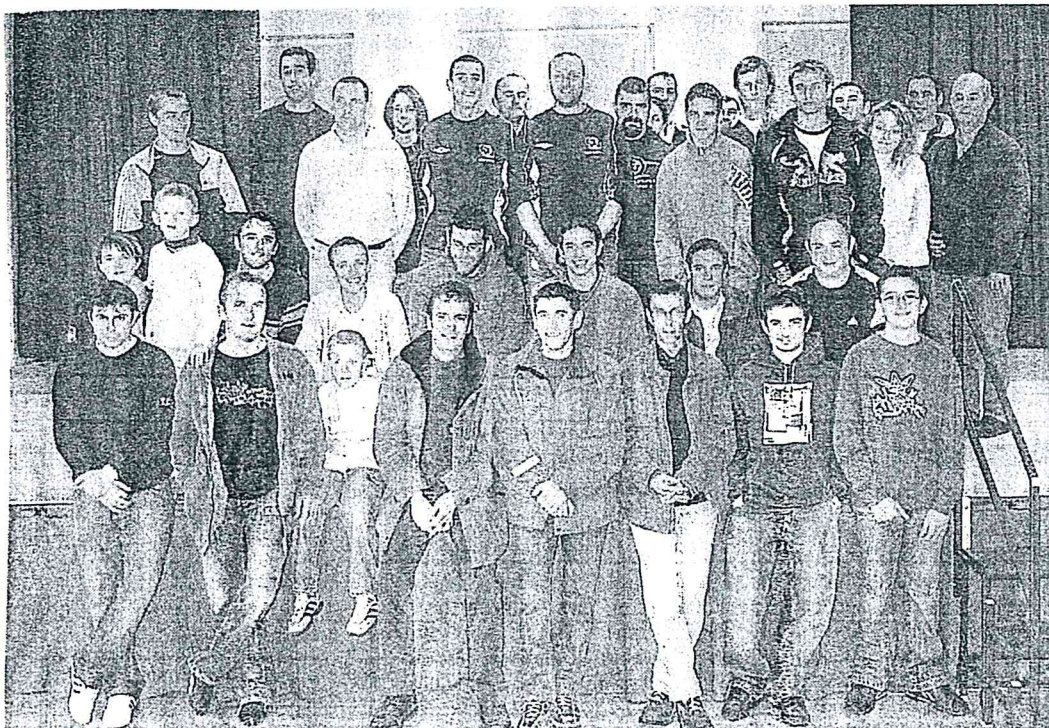
Le tournoi corpo aura lieu le dimanche 23 juillet à 13 h 30. Pensez à composer votre équipe.

Un remerciement à tous les bénévoles et supporters qui nous soutiennent tout au long de la saison.



Le club est toujours à la recherche d'un arbitre officiel.

Pour tous renseignements, contacter Guillaume BOUREL au 06.99.23.48.68



CERCLE ETERNELLE JEUNESSE

Nous avons arrosé des Noces d'Or !

Déjà, en SEPTEMBRE 2005, Madame et Monsieur Amand VALENTIN,
Puis, en MAI, Madame et Monsieur Albert HUET,
Et, en JUIN, Madame et Monsieur Henri BRUNARD.

Nous souhaitons à ces couples amis de belles et bonnes années encore ensemble.

Lors de notre assemblée générale du Mardi 24 janvier 2006, après avoir enregistré la démission de nos amies Marie DEBARRE et Marie-Thérèse HELIGON pour raison de santé, notre nouveau bureau élu se compose comme suit :

Président : Henri BRUNARD

Secrétaire-trésorière : Marie-Pierre BOURHIS

Secrétaire-adjoint : Jean LAURENT

Trésorier-adjoint : Albert HUET

Membres du Comité : Michelle FOUGEROUSE, André BAUDU

**Alphonse JINVRESSE, Louis LEROUX, Henri RICHARD,
Amand VALENTIN.**

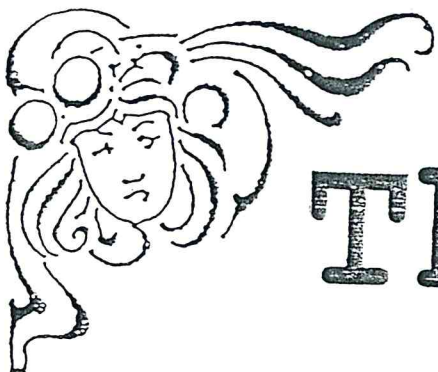
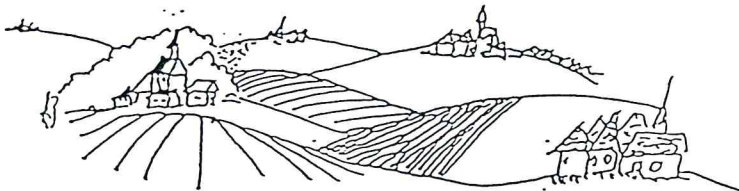
Pour notre sortie d'été, nous avons retenu une journée en Pays Rennais, le 4 juillet, avec la visite du Parlement de Bretagne, et après le déjeuner « tête de veau » à Nouvoitou, nous irons à l'Ecomusée de la Bintinais.

Après les vacances, nous nous retrouverons pour notre traditionnel pique-nique de rentrée le MARDI 26 SEPTEMBRE. Et, nous trouverons bien pour les mois, dits de mauvaise saison, quelques occupations et distractions !

Passez de bonnes vacances et prenez bien soin de votre santé.

La Secrétaire,
Marie-Pierre BOURHIS





A.P.A.R. Théâtre

Petit retour en arrière sur nos trois représentations de « UNE FERME EN T.R.O.P. » à Saint-Ganton qui, visiblement, ont enchanté les spectateurs venus quasiment deux fois plus nombreux que la saison précédente.

Il semble que le thème de la pièce ait particulièrement plu à notre public fidèle mais aussi aux personnes moins assidues qui se sont dit : « *Si ça cause de ferme, je vais aller voir ça* ». Et, quand le public nombreux manifeste sa satisfaction dès le lever de rideau, les acteurs se sentent pousser des ailes pour le restant de la représentation.

Après une petite pause à l'issue de ces représentations, nous avons ensuite pris la route avec décors et costumes pour jouer à la Salle des Lavandières à GOVEN pour l'association SAMBRANA et enchaîner, tant que nous étions « chauds » à la Maison de Retraite de PIPRIAC.

Aujourd'hui, en ce début d'été, il nous reste deux bons mois de répit avant de remettre le pied à l'étrier ! Mais, pour jouer quoi, me direz-vous ? C'est là que recommence l'aventure : trouver des textes, en choisir un et se répartir les rôles.

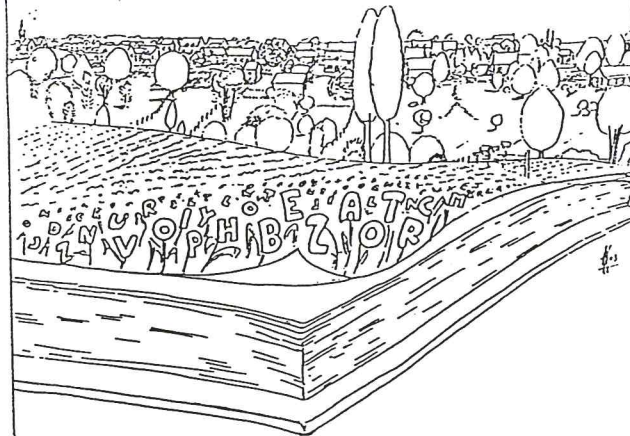
En toute modestie, après le succès – si j'osais, le triomphe – de « *Une ferme en trop* », il va être difficile de satisfaire de nouveau notre public. Je profite donc de vous avoir sous la main, amis lecteurs, pour lancer un appel à toute personne qui aurait dans sa besace un texte qui convienne à notre public.

Avant que vous ne refermiez ce bulletin de Juin 2006, allons-y pour un deuxième appel à ceux qui seraient motivés pour venir rejoindre notre troupe et travailler dans la joie et la bonne humeur. Les nouveaux venus – ainsi que les anciens – seront les bienvenus... surtout avec un bon gâteau ou une petite bouteille, histoire de clôre agréablement nos répétitions ... le travail, d'accord, mais n'oublions pas le réconfort !!!

En attendant, bel été et bonnes vacances à toutes et tous.

Gilles Belleil

Bibliothèque De Saint-Ganton



Bibliothèque

Daniel Pennac, auteur contemporain, décrit dans son livre : « *Comme un roman* » les dix droits des lecteurs :

- 1- le droit de ne pas lire
- 2- le droit de sauter des pages
- 3- le droit de ne pas finir un livre
- 4- le droit de relire
- 5- le droit de lire n'importe quoi
- 6- le droit de bovarysme
- 7- le droit de lire n'importe où
- 8- le droit de grappiller
- 9- le droit de lire à voix haute
- 10- le droit de nous taire

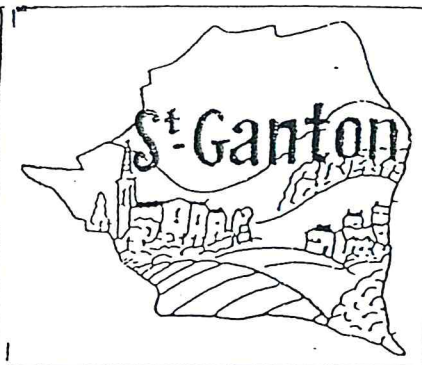
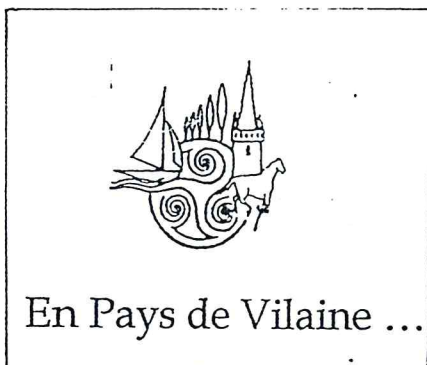
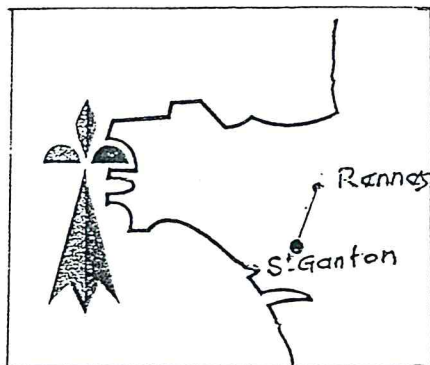
Ces dix droits se résument en un seul devoir : ne vous moquez jamais de ceux qui ne lisent pas, si vous voulez qu'ils lisent un jour !

Nous vous y accueillerons toujours avec grand plaisir!!! Grâce à vous, notre bibliothèque connaît une fréquentation croissante. Si nos lecteurs adultes restent fidèles, les enfants de notre commune empruntent de plus en plus d'albums et de livres. D'ailleurs, la manifestation de « LIRE EN FETE » du 22 octobre 2005, qui rendait hommage à Jules Verne, disparu depuis plus de cent ans, a connu un franc succès auprès de nos jeunes.

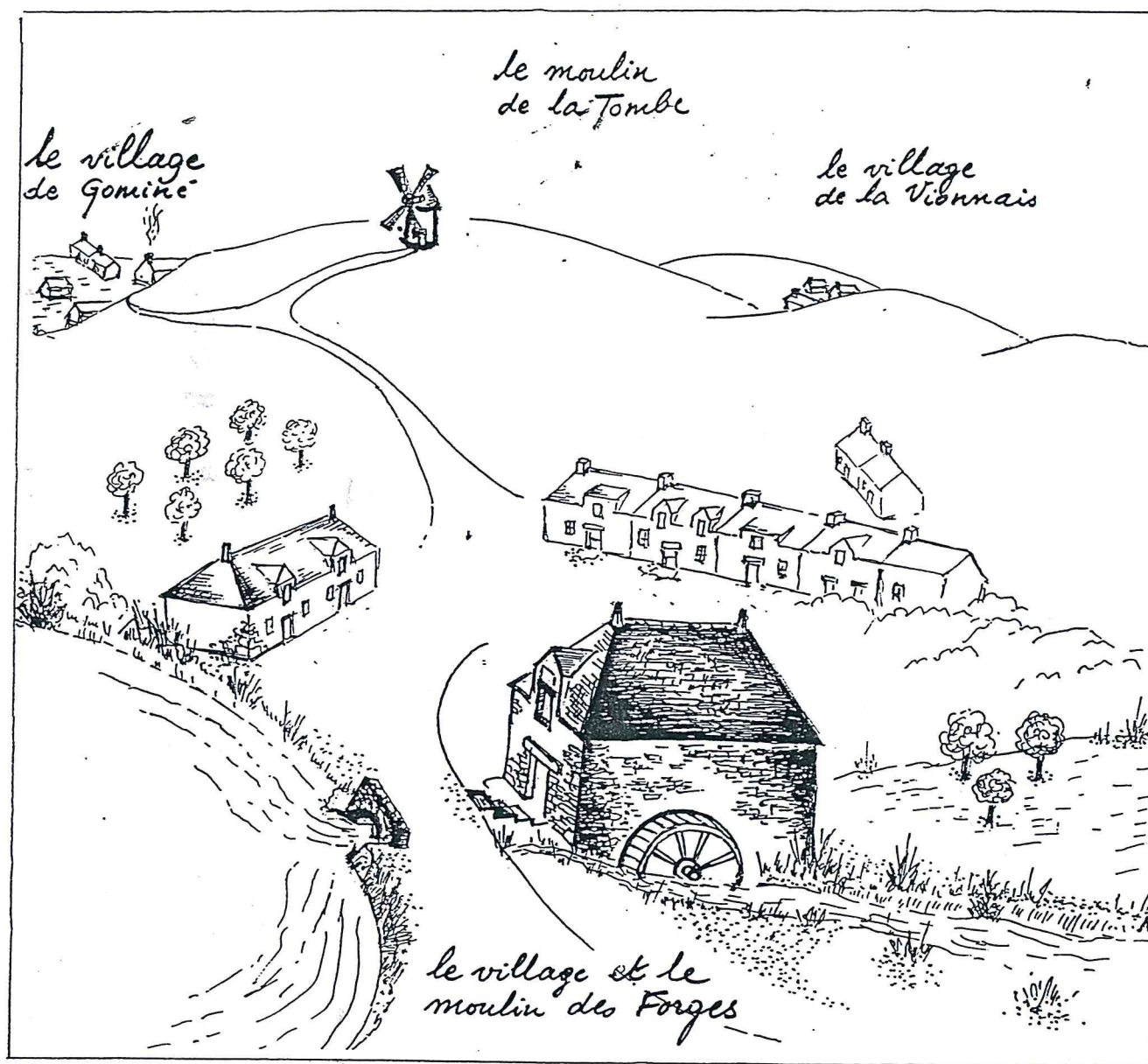
Pour continuer à vous satisfaire, nous avons fait de nouveaux achats et livres et albums qui seront à votre disposition avant la fermeture pour congés d'été.

Alors, n'hésitez plus à chausser vos lunettes(de soleil, bien sûr !) pour vous livrer au plaisir de la lecture.

FERMETURE DU SAMEDI 29 JUILLET AU SAMEDI 2 SEPTEMBRE



St-GANTON



LES MOULINS

Les Cahiers de la Mémoire

Juin 2003 - J.Luc BAUDU



racines



LA MEMOIRE DES MOULINS

Une balade familiale à vélo

Notre commune et ses environs situés en vallée de Vilaine, offrent de très beaux paysages et de thèmes, aux randonnées familiales à vélo.

Dimanche 18 juin 2006, l'association R.A.C.I.N.E.S. dont l'un des objectifs est de **Collecter la mémoire vive** a proposé de retrouver la **mémoire des moulins**, sur un circuit très vallonné en boucle d'environ trente-cinq kilomètres. Il traverse les communes de St-Ganton, Langon, Sainte Anne/Vilaine et Guipry et permet de découvrir **trois moulins à eau** et **six à vent**, dont l'un est en parfait état de fonctionner. Il traverse **trois beaux sites**, rives droite et gauche de la Vilaine : l'Ermitage, la cluse de Corbinières et Baron.

Cette randonnée s'est faite dans le même esprit que la randonnée patrimoine de septembre : faire connaître ce que nous savons mais aussi apprendre des « anciens », ce qu'ils ont connu de ces activités, aujourd'hui disparues.

Rappel de quelques règles

Certaines portions du circuit empruntent des routes à grande circulation. Les règles du **code de la route** s'appliquent à part entière. Les enfants sont sous la surveillance des parents. Les moulins sont pour la plupart sur des terrains privés : interdiction d'y entrer.

Départ du circuit : place de l'Eglise de St-Ganton

Eglise du 17^{ème} siècle, enclos paroissial et village de la Roche construit dans la carrière. Particularité du bourg : occupation foncière, cadastre napoléonien de 1831.

Commune de Langon - Moulin à vent de la Couarde, disparu

Présent sur la carte de Cassini (1784) et les 2 cadastres napoléoniens 1818 et 1842.

Dépendait de la seigneurie du Bot. Chevalier de St-Louis, dernière croisade.

1842 : 90 francs de revenu cadastral. Point de vue. Croix de Faix très ancienne.

Moulin à eau de Montenac

Le dernier meunier de la famille Couasneau, y a exercé **jusqu'en 1988**. Le précédent meunier Provost, habitait **Montenac**. Sur le cadastre de 1818, c'est le moulin de la **Glassais** et antérieurement le **moulin de la Chaussée**. Le revenu cadastral en 1833 est de 60 francs. Canal de dérivation, ruisseau de la Couarde, roue. Machine à vapeur, électricité en 1939 ; turbine en 1952.

Pendant la guerre la roue tournait à 17h et alimentait un poste à galène. Curé de St-Ganton y venait et rapportait les nouvelles de Radio-Londres, malgré allemands qui s'y approvisionnaient. François Couanault a vu les fusillés de Port-de-Roche (*collectage*)

Port-de-Roche :

Manoir de la Chaussée et jardin anglais. Mémorial du **6 août 1944** : méprise suite au passage des américains, le 3 août dans le bourg de Langon.

Chemin de fer

Rennes : 1858. 1862 viaduc de Corbinières. 1870 accident face au bourg de Langon

Le pont sur la Vilaine exposition universelle de 1863, démonté et reconstruit. Conçu et fabriqué par Gustave Eiffel. Granite et acier Bessemer. Initiales N et E des parrains : Napoléon III et impératrice Eugénie.

LES MOULINS

« Dans l'temps »

Avant la Révolution, il y a peu de villages sans moulin. En 1809 le département d'Ille et Vilaine en compte plus de 900 : 176 à vent et 725 à eau (1). Ils s'égrenaient au fil de l'eau ou s'élevaient sur les reliefs. Ils étaient propriété d'une seigneurie ou d'une congrégation religieuse. Amener son blé au moulin était une obligation (*la banalité*) et y déroger entraînait des poursuites. Le meunier agent du seigneur, paysan ou artisan jouait un rôle particulier et était souvent honni de ses concitoyens.

La nuit du 4 août 1789 ayant aboli les privilèges, beaucoup ont été vendus comme biens nationaux. Au 19^e siècle ils sont souvent devenus propriété privée. La machine à vapeur et l'électricité vont rapidement les faire disparaître.

Leur construction et leur technicité étaient le résultat d'une longue expérience, d'un esprit d'imagination et de beaucoup de ténacité. Comment ne pas s'étonner de cette adresse, lorsque l'on visite un moulin ?

Le moulin de Belle-Née, à Ste-Anne/Vilaine

Le moulin de Belle-Née fait partie avec celui du Mont-Dol, des deux moulins à vent du département, qui sont restés entièrement équipés. Un bail emphytéotique est signé entre le propriétaire et l'Association de Sauvegarde des Moulins Bretons, pour ouvrir la visite au public de mai à septembre. C'est aussi un point haut, d'observation.

Une association locale

A la demande de l'A.S.M.B., une association locale est créée en 1997, dans le but d'entretenir et de remettre en état le moulin. Une dizaine de membres actifs et des bienfaiteurs ont commencé un travail de débroussaillage et de comblement de la carrière voisine pour sécuriser le site. A la mi-juin, il est ouvert à la visite pour la « *journée des moulins* ». Des visites commentées, sont organisées pour les écoles. Sanitaires, électricité et eau y ont été installés. Une aile (système « *Berton* ») a été entièrement refaite, ainsi que le mécanisme qui permet l'ouverture des lattes depuis l'intérieur du moulin.

Une remise en état du moteur thermique est actuellement en cours. Sa fiche technique a été retrouvée. Sa puissance est de 4CV et il date de 1927. D'origine anglaise, il a été assemblé à Nantes (pièces de fonderie marquées en français) et servait pour les bateaux. Il a été installé au moulin après la guerre.

Une histoire

Il fut construit en 1832, comme l'indique la date gravée sur le vantail de la porte est. Il s'est appelé le **moulin des Places**, par allusion aux villages voisins. Sur une carte d'état-major du début 20^{ème}, il porte le nom de **moulin Bouy**. Il est couplé avec le moulin à eau de la Derre à environ 1 km sur la commune du Grand-Fougeray.

Vers le milieu du 19^{ème} siècle, ses ailes sont transformées. Les toiles sont remplacées par une voilure en bois de type « *Berton* », du nom de l'inventeur de ce nouveau procédé. De nombreux moulins ont été ainsi modifiés : rehaussement pour améliorer la prise au vent, suppression de la guivre commandant la rotation de la toiture. Le réglage du toit est assuré par un mécanisme crémaillère-manivelle qui demande environ 20 minutes pour réaliser 360°.

Pendant les dernières années de fonctionnement du moulin, le meunier utilisait pour actionner le mécanisme, un tracteur de marque « *Société Française* », à l'aide d'une courroie qui entraînait la roue en acier placée côté est.

Sources :

(1) A.D.I.V. 7S01 et bulletins de l'Alouette n° 26 à 30

Commune de Ste-Anne sur Vilaine : manoir de Port-de-Roche, rive gauche

A servi de repère aux chouans. En 1795 le lieutenant Hugo qui deviendra commandant (père de Victor Hugo) a failli y mettre le feu.

Point de départ des prêtres réfractaires, vers le bagne.

Croix Barbot et vue « en balcon » sur la vallée de la Vilaine. Monument du Tertre Pluhon. Croix sur la lande, puits, fours, anciennes maisons, croix Place d'En Bas ...

Moulin à vent de Belle Née

Panorama moulin des Bruyères, Guipry, St-Malo de Phily, cluse de la Vilaine, rocher d'Uzel, le Plessis Bardoul, le chêne du Breslon, les landes de Bagaron (carrefour 2 voies romaines, minerais, terrain de parachutage pendant la guerre,...)

Commune de Messac : site de l'Ermitage sur la Vilaine

Début 18^{ème} frère Claude Bernot tertiaire de St-François s'y bâtit une petite cellule et y séjourna environ 25 ans. Plus tard arriva sur la lande du Châtelier un homme inconnu cherchant un endroit pour prier Dieu en silence. Il creusa une grotte dans le roc et découvrit une source. Le seigneur de Boeuvres (*bouvron = castor au Moyen-Age*) décida de lui construire une cellule. Quand tout fut achevé, l'ermite avait disparu. La cellule servit ensuite au chapelain de Boeuvres qui y mourut en 1765. Pendant la Révolution deux frères dont un tonsuré faisaient l'école aux enfants

Perrière d'Amour, ancienne carrière. « *En passant par la Vilaine* » -1543

Château de Corbinières construit par le général Ridouel. Electrification en 1934

Moulin à vent de Cahors – (extrait de la comptine apprise près de Rose Roux)

Le moulin de la Bosse (Pipriac) a perdu ses poches

Le moulin de la Tombe (St-Ganton) dit qu'il n'est pas pour en répondre

Le moulin de Trapucet (Guipry) dit que c'est bien fait

Le moulin de Cahors (Messac) dit qu'il en n'a pas de trop

Cluse de Corbinières. Réserve de chauve souris. Viaduc haut de 30m arches obliques. Tunnel long de 635 mètres traverse massif de Corbinières 1/3 côté Vilaine de grès très dur et 2/3 côté Langon de schiste ardoisier. Travaux de restauration et agrandissement pour électrification de 1975 à 1978.

Pont de St-Marc construit en 1895 suite création RD 53 St-Ganton-Senonnes en 1883

Commune de Guipry : Moulin à eau de Baron

Le premier moulin est cité en 1089. Le moulin actuel a cessé son activité vers 1960. La roue à augets a été refaite au début des années 1970.

Motte féodale.

Moulin à vent de Baron est devenu un lieu de légendes.

Moulin à vent des Bruyères, construit en 1866 a fonctionné jusqu'en 1954.

Moulin à eau des Forges et le village. En 1901 farique 2000kg/jour - ADIV 7S262

1904 : déclaration machine à vapeur par Jean Huchet - ADIV 8S66

Moulin à vent de la Tombe et panorama. Il a fonctionné jusqu'au début des années 1930, avant d'arrêter brutalement. Légende associée, attaque aérienne de sept.1943.

Sources : A.D.I.V., collectages, Pierre Lebreton, Jean-Claude Bourgeon, Albert Poulain, ...

LES PERLES DU BAC

1. Castor a pris le pouvoir en Grèce avec une guérilla urbaine dans les campagnes.
2. Comme souvent, le peuple s'en est pris à un bouc et mystère
3. D'après le calendrier hébraïque, on est en 5757 après Jesus-Christ.
4. Depuis Archimede les bateaux flottent...
5. En 1934, Citroën révolutionne la construction automobile en sortant la traction à vent.
6. En 2020, il n'y aura plus assez d'argent pour les retraites a cause des vieux qui refusent de mourir.
7. Il fut condamné apres un procès en bonnet de forme.
8. L'hippopotamus est le siège du systeme neurovégétatif.
9. L'homosexualité n'est pas une maladie, mais personne n'aimerait l'attraper.
10. L'indice de fécondité doit être égal à deux pour assurer le renouvellement des générations parce qu'il faut être deux pour faire un enfant. On peut s'y mettre à trois ou quatre mais deux suffisent.
11. La datation au carbone 14 permet de savoir si quelqu'un est mort à la guerre .
12. La "force de Coriolis" provoque des cyclones dans les lavabos.
13. La terre rote sur elle-même .
14. Le cerveau a des capacites tellement étonnantes qu'aujourd'hui pratiquement tout le monde en a un.
15. Le cerveau a deux hemispheres, l'un pour surveiller l'autre.
16. Le chauffage au gaz revient moins cher mais disjoncte tout le temps.
17. Le chèvre est un fromage fait avec du lait de brebis.
18. Le gouvernement de Vichy siegeait à Bordeaux.
19. Le mètre est la dix millionieme partie du quart du meridien terrestre, pour que ca tombe juste on a arrondi la terre.
20. Le Tsar a perdu le pouvoir malgre les occases.
21. Le Vietnam est la capitale du Liban.
22. Les Allemands nous ont attaqués en traversant les Pyrénées a Grenoble.
23. Les continents derivent, peinards.
24. Les escargots sont homosexuels.
25. Les Francais sont de plus en plus intéressés par leur arbre gynécologique .
26. Les passagers de premiere classe ont moins d'accident que les passagers de deuxieme classe.
27. Les riches bouffent le gateau; les pauvres se contentent des miettes. Plus le gateau est gros plus les miettes sont grosses.
28. Les végétaux fixent l'oxygène grâce aux globules verts.
29. Lénine et Stallone.
30. Napoléon III était le neveu de son grand-père.
31. Privé de frites, Parmentier inventa la pomme de terre.
32. Quand il voit, l'oeil ne sait pas ce qu'il voit. Il envoie une photo au cerveau qui lui explique.
33. Un collectionneur de timbres est un pédophile.
34. Un litre d'eau à 20 degrés, plus un litre d'eau à 20 degrés égalent, deux litres d'eau a 40 degres.
35. Un prévenu est quelqu'un qu'on a mis au courant.
36. Un ver solitaire est un ver qui vit tout seul à la campagne

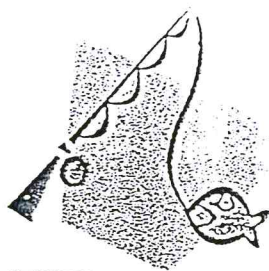


Les Associations

vous souhaitent



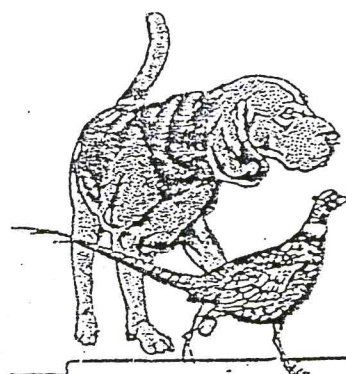
La Dynamique



Comité des Fêtes



Tennis Club



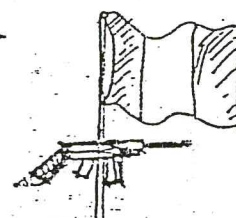
ACC



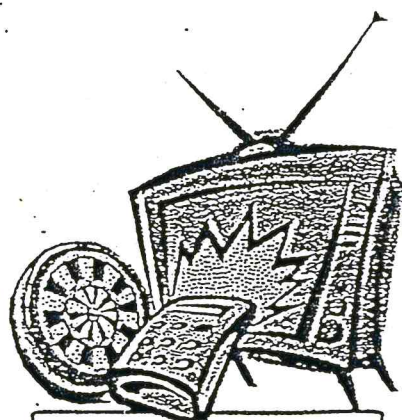
Association Omnisport



Éternelle Jeunesse



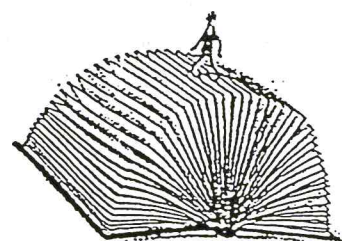
AFN



Foyer des Jeunes



R.A.C.I.N.E.S.



APAR

Bonnes Vacances